1858 - 2008

150 ans de gymnastique vaudoise

Exposition présentée dans le cadre du 150e anniversaire de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG)

Conception et mise en page: Jean-François Martin

Impression: Multicop + Infoplot Vevey

Comité d'organisation des manifestations du 150e anniversaire de l'ACVG

Charly Weber (président), Marianne Conti, Anne-Marie Delacrétaz, Jean-Claude Desarzens, Jacqueline Gauthier, Ulrich Künzli, Jean-François Martin, Huguette Thomas, Charles Wernuss.

Les manifestations du 150e anniversaire ont été soutenues par

- UBS SA, Lausanne
- VIP Development & Sport Agency, Carouge
- Implenia Management SA, Genève
- Garage Honegger, Echandens
- LMT SA, Bioley-Orjulaz
- Künzli Frères SA, Villeneuve - Rolle
- BCV, Lausanne
- AITV SA, Lausanne
- Groupe vaudois de l'Union fédérale des gymnastes vétérans
- Commune de Montreux
- Fondation du Casino Barrière, Montreux
- Ménétrey SA, Boussens
- M. Gérard Dubi, Lausanne
- Fondation Pro-Gym, Lausanne
- Les Retraites Populaires, Lausanne
- Le Comptoir suisse - Beaulieu exploitation SA

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Les illustrations de cette exposition sont, sauf mention spéciale, tirées des archives de la SCVG et de l'AVGF (déposées aux Archives cantonales vaudoises), ou de sociétés affiliées, ainsi que d'albums de membres.

Ces panneaux sont mis à la disposition des sociétés qui souhaitent mettre sur pied leur propre exposition, par exemple à l'occasion d'un anniversaire.

S'adresser au
Secrétariat de l'ACVG, Maillefer 35,
1052 Le Mont-sur-Lausanne
tél. 021 648 62 72
secretariat@acvg.ch

Pour toute information historique complémentaire:
Jean-François Martin, Saules 9, 1800 Vevey
jfmartin.vevey@bluemail.ch

Ouvrage en vente au Secrétariat de l'ACVG (72 pages)

Fêtes cantonales 1

Vevey, 1879

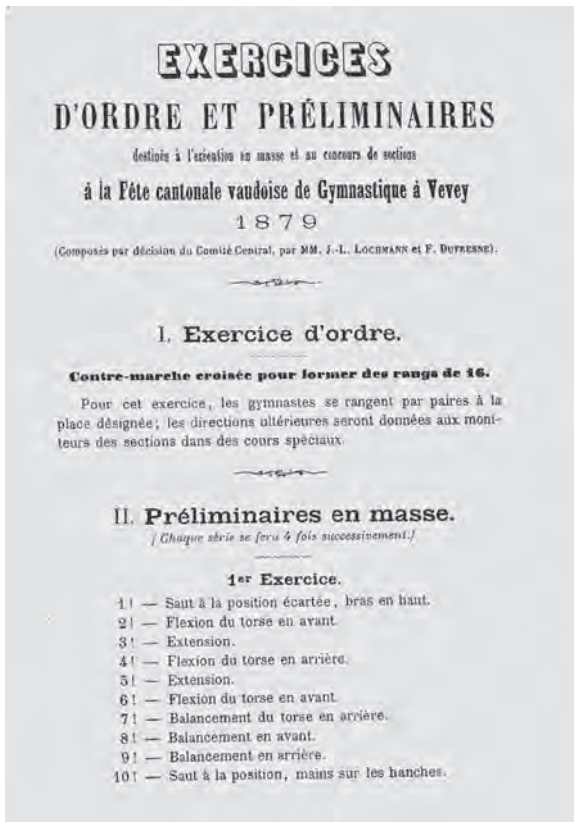

EXERCICES
D'ORDRE ET PRÉLIMINAIRES
destinés à l'exécution en masse et au concours de sections
à la Fête cantonale vaudoise de Gymnastique à Vevey
1879
(Composés par décision du Comité Central, par MM. J.-L. Lochmann et F. Dufresne).

I. Exercice d'ordre.

Contre-marche croisée pour former des rangs de 16.

Pour cet exercice, les gymnastes se rangent par paires à la place désignée; les directions ultérieures seront données aux moniteurs des sections dans des cours spéciaux.

II. Préliminaires en masse.
(Chaque série se fera 4 fois successivement.)

1er Exercice.

1! — Saut à la position écartée, bras en haut.
2! — Flexion du torse en avant.
3! — Extension.
4! — Flexion du torse en arrière.
5! — Balancement du torse en arrière.
6! — Balancement en avant.
7! — Balancement en arrière.
8! — Balancement en arrière.
9! — Balancement en arrière.
10! — Saut à la position, mains sur les hanches.

2me Exercice.

Même série, les files impaires faisant face aux files paires.

3me Exercice.
(Poings aux épaules.)

1! à 4! — Passe à gauche obliquement en avant, en lançant le poing gauche vers le haut, le poing droit vers le bas.
5! à 8! — Même exercice à droite.
9! à 12! — Passe à gauche obliquement en arrière (le reste comme à l'exercice 1er).
13! à 16! — Même exercice à droite.

4me Exercice.

Même série, les files impaires faisant face aux files paires.

5me Exercice.
(Cas échéant, avec accompagnement de musique jusqu'au commandement de *halte!*)

1! à 16! — Circumduction (mouvement circulaire), en 4 temps, du bras gauche, du bras droit et des deux bras simultanément (ce dernier exercice 2 fois de suite).

6me Exercice.

Même série, mais avec circumduction devant le corps.

7me Exercice.
(Position écartée, mains sur les hanches.)

1! à 16! — Circumduction du torse à gauche et à droite.

8me Exercice.
(Cas échéant, avec accompagnement de musique jusqu'au commandement de *halte!*)

1! à 12! — Lancer les jambes gauche et droite, alternativement, en avant, de côté et en arrière.

9me Exercice.

1! à 8! — 4 pas sur place, poings aux épaules, ensuite deux fois, en sautillant, écarter et fermer les jambes en lançant les poings de côté. — Même exercice: les files impaires commencent par les pas, les files paires par les sautillements.

Lausanne, 1893
Place de la Riponne
© Musée de l'Elysée, Lausanne

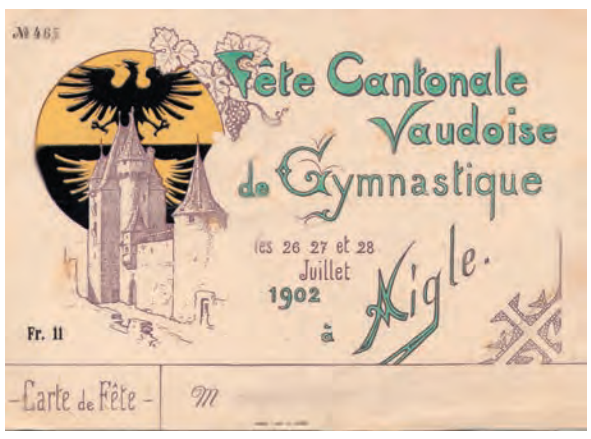

Lausanne-Bourgeoise

Vevey, 1905,
préliminaires généraux
dans les arènes de la
Fête des vignerons

Yverdon, 1905, préliminaires généraux

Yverdon, 1905, distribution des prix

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Fêtes cantonales 2

La Tour-de-Peilz, 1914, place de fête et cortège (première participation féminine: la Perce-Neige de La Tour-de-Peilz)

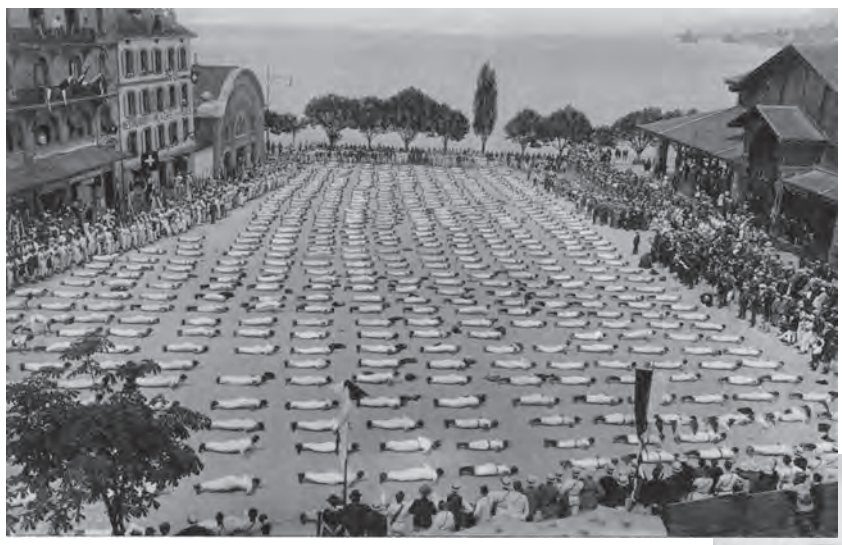

Montreux, 1923, préliminaires généraux masculins et démonstration féminine

Lausanne, 1926, préliminaires généraux

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Fêtes cantonales 3

Vevey, 1943, préliminaires généraux

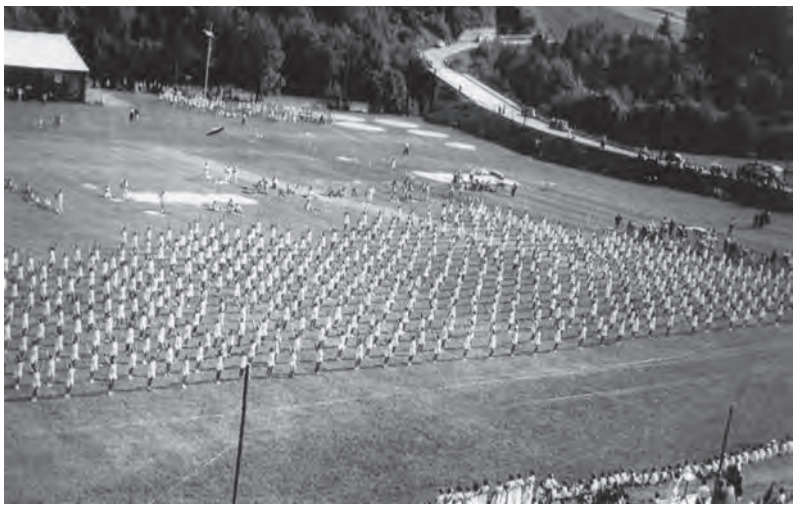

Château-d'Oex, 1954, préliminaires généraux

Vevey, 1958, Clarens aux anneaux

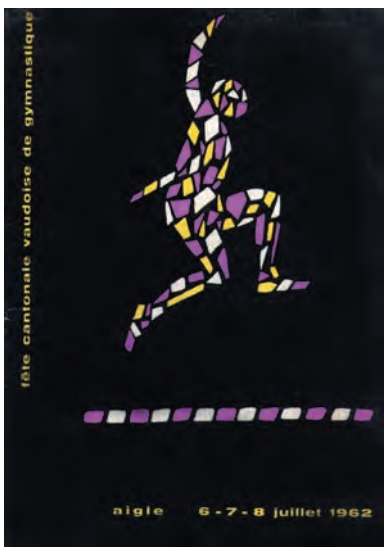

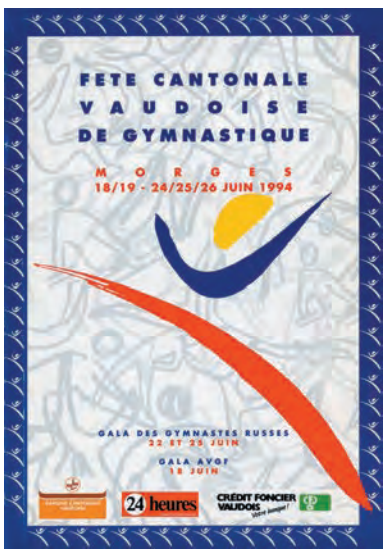

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Fêtes fédérales à Lausanne

1855: On ne connaît pas le nombre des participants à cette fête, qui a laissé un déficit, énorme pour l'époque, de 2'575 francs

1909: 454 sections et 8'052 gymnastes
ci-dessus: saut des barrières (exercice imposé)
ci-dessous: préliminaires généraux à Beaulieu

1880: 1'200 participants. Déficit de 1'100 francs.

1951:
11'000 gymnastes pour les Journées féminine
32'000 actifs et 5'000 gyms-hommes pour la Fête fédérale masculine

ci-dessous à g.: cortège en ville
à dr.: préliminaires généraux à la Blécherette

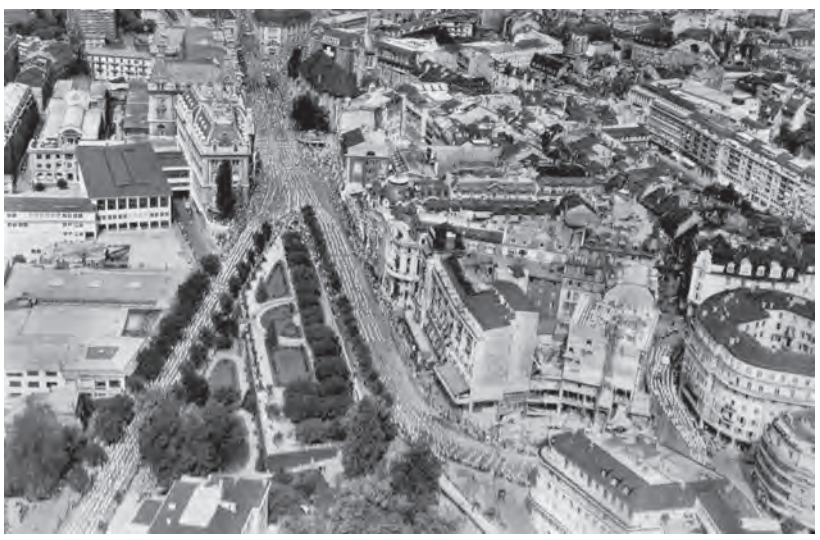

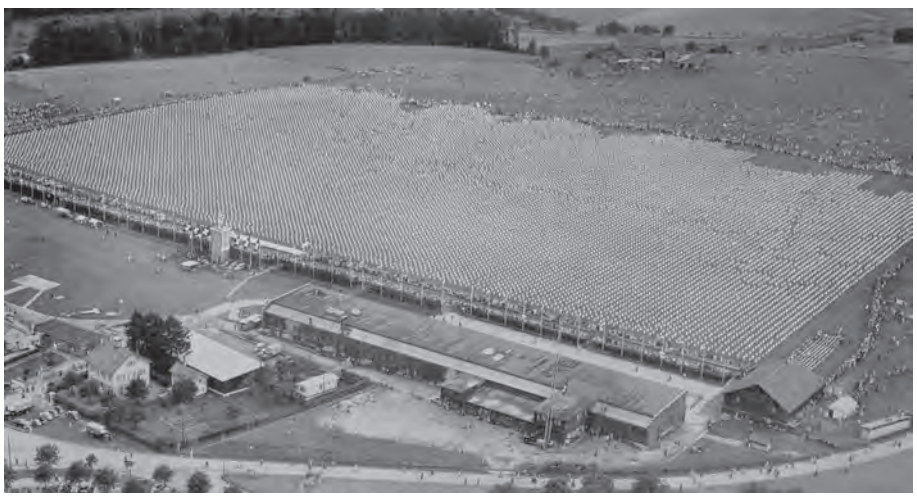

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

La gymnastique suisse au milieu du XIX^e siècle

Cette vue générale de la Fête fédérale de Bâle, en 1848, offre une bonne illustration des disciplines (exclusivement individuelles) pratiquées dans le cadre de la gymnastique suisse

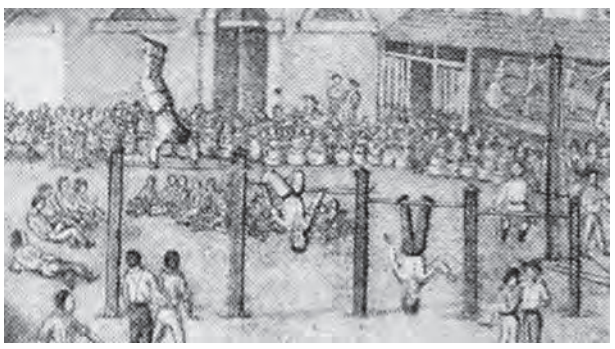

Barre fixe

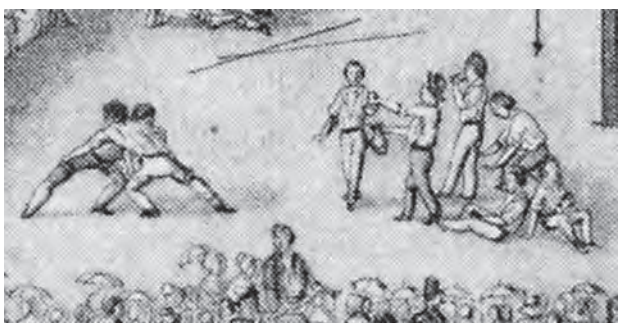

Lutte et pause...

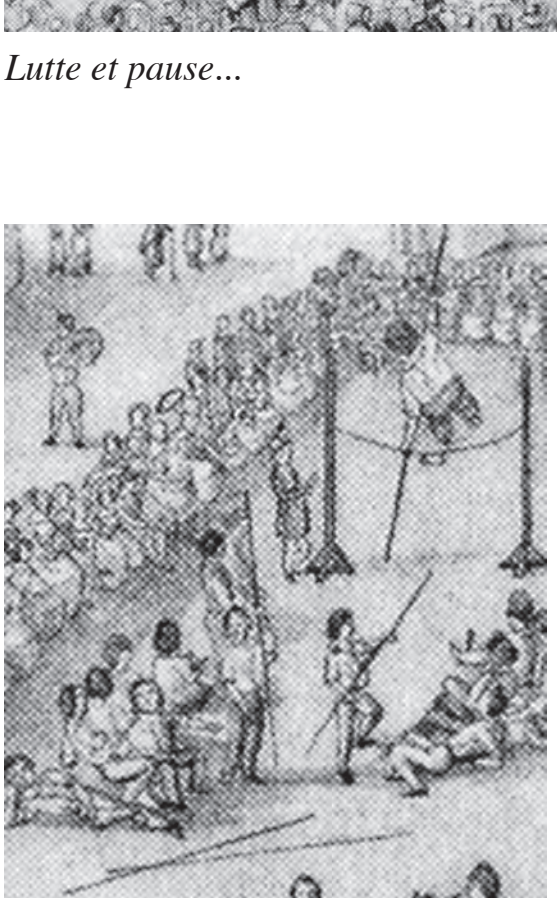

Saut à la perche

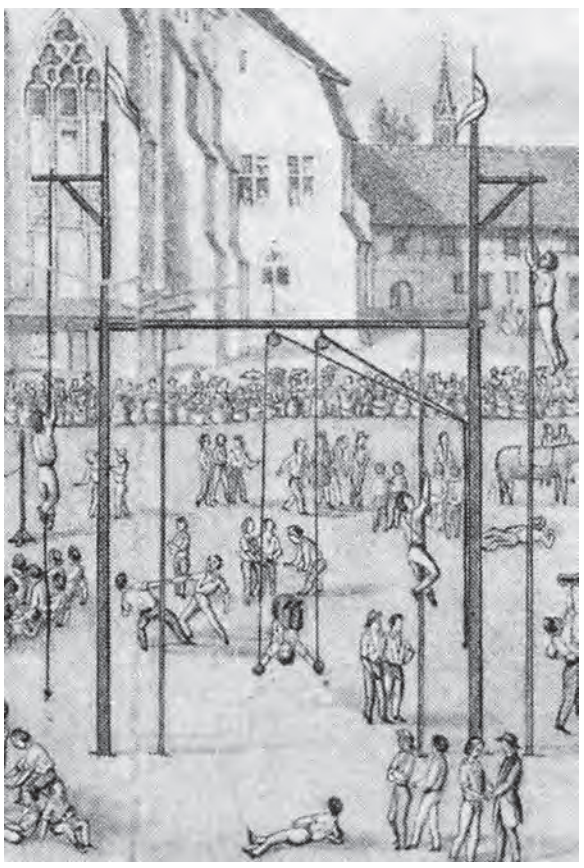

Grimper de perche et de corde, anneaux

Barres parallèles, cheval-arçons, et lever de pierre

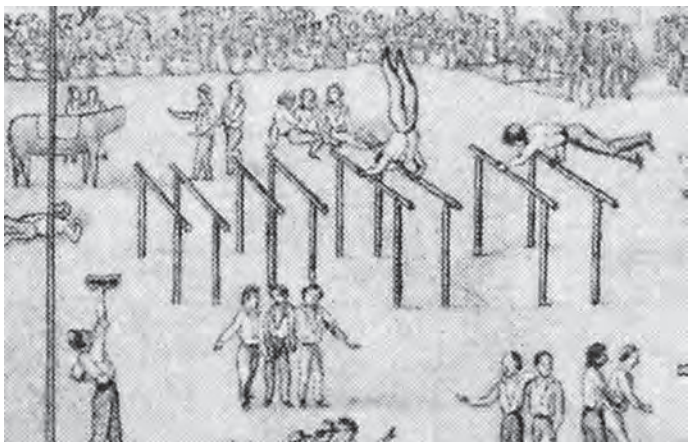

Saut de la fosse et javelot (sur une cible)

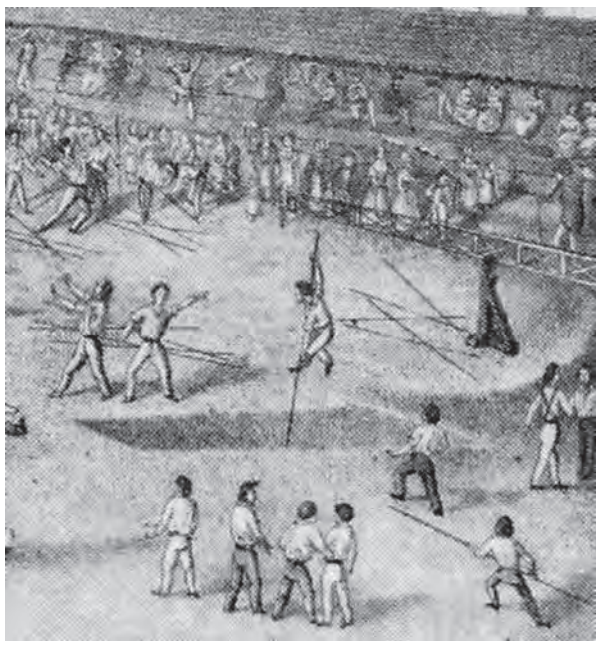

Escrime, pyramide, poutre fixe et (à gauche) oscillante

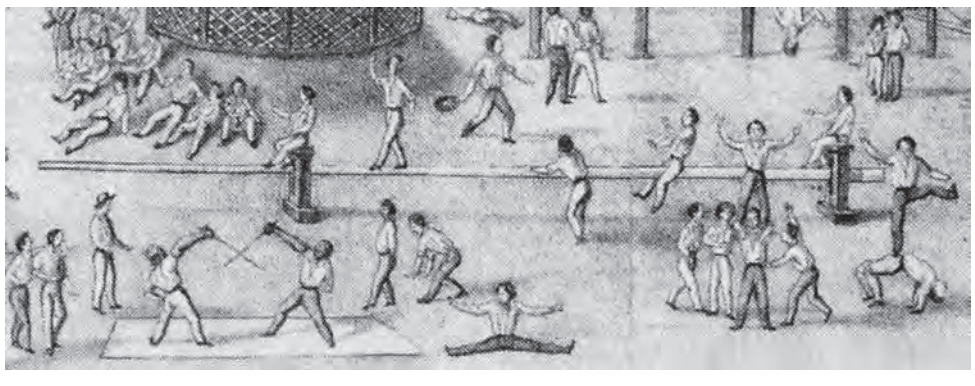

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Le premier manuel de Gymnastique

Ferdinand Wilhelmi (1826-1909) est un réfugié politique allemand qui s'est installé à Vevey à la suite de l'échec de la révolution de 1848-49. Les sociétés de gymnastique avaient alors été interdites et Wilhelmi avait choisi notre canton qui venait de réussir sa propre révolution (radicale).

Nommé maître de gymnastique au Collège de Vevey en 1855, il y fonde la même année la section qui deviendra Vevey-Ancienne, dont il est le premier président et moniteur.

En 1860, la Municipalité accepte sa proposition de donner un cours de gymnastique aux filles de l'école primaire.

Membre fondateur de la SCVG en 1858, il en devient chef technique et dirige la première Fête cantonale. Chargé par la SFG de rédiger un manuel de gymnastique pour les sections romandes, il le publie à Vevey en 1860.

La situation politique s'y étant améliorée, il regagne le Palatinat au printemps 1861 où il organise, en septembre, la première Fête de gymnastique. Cela lui vaut le titre de *pfaelzer Turnvater* (père de la gymnastique du Palatinat).

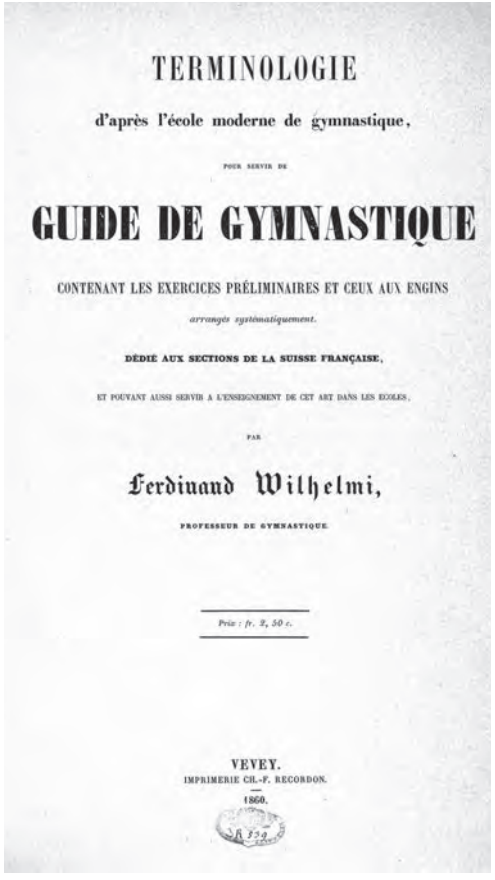

TERMINOLOGIE

d'après l'école moderne de gymnastique,

POUR SERVIR DE

GUIDE DE GYMNASTIQUE

CONTENANT LES EXERCICES PRÉLIMINAIRES ET CEUX AUX ENGINS

arrangés systématiquement.

DÉDIÉ AUX SECTIONS DE LA SUISSE FRANÇAISE,

ET POUVANT AUSSI SERVIR A L'ENSEIGNEMENT DE CET ART DANS LES ECOLES.

PAR

Ferdinand Wilhelmi,

PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE.

Prix : fr. 2, 50 c.

VEVEY.
IMPRIMERIE CH.-F. RECORDON.
1860.

1 — TABLEAU 1. — 2

EXERCICES PRÉLIMINAIRES*.

Section I. Mouvements de la tête.

1. Tourner la tête à droite et à gauche.
2. Fléchir la tête en avant et en arrière.
3. Fléchir la tête vers la droite et vers la gauche.
4. Mouvement circulaire de la tête (ou de rotation).

Sect. II. Mouvements du haut du corps.

1. Fléchir le corps en avant et en arrière.
2. Flexion latérale (ou fléchir de côté) alternativement.
3. Tourner le haut du corps sur les hanches (sans tourner les pieds).
4. Mouvement circulaire ou de rotation, vers la gauche et la droite. } ayant les jambes serrées ou écartées.
5. Mouvement balançoire du haut du corps (dans la flexion en avant).
6. Fléchir le corps avec la flexion des genoux dans la position écartée de côté.

Sect. III. Mouvements des bras.

1. Mouvements horizontaux des bras avec flexion en 4 mouvements.
2. » verticaux » » »
3. » latéraux » » » } en se tenant debout et en marchant.
4. » en arrière » » »
5. Tourner les bras simultanément et alternativement en avant et en arrière.
6. Circumduction latérale des bras.
7. Mouvement balançoire des bras ou porter les bras en avant et en arrière à hauteur des épaules.
8. Lancer alternativement les poings en avant (en quarte, tierce, seconde et prime).
9. Extension latérale des bras en tournant le corps sur les hanches.

Sect. IV. Mouvements des jambes et des pieds.

1. Fléchir la jambe ou toucher des talons, alternativement et simultanément.
2. Fléchir la cuisse et la jambe ou lever des genoux, alternativement et simultanément.
3. Ecarter les jambes alternativement en avant, de côté et en arrière (avec et sans élan).
4. Écarter les jambes simultanément de côté (en sautant).
5. » » une en avant l'autre en arrière (en sautant).
6. Lancer les pieds alternativement en avant, de côté et en arrière (avec flexion des jambes).
7. Mouvements balançoires et circulaires des jambes.
8. Flexion simultanée des genoux dans la position serrée (avec le mouvement vertical des bras).
9. Flexion alternative des genoux dans la position écartée (de côté).
10. Se fendre, gauche et droite, en avant et de côté.
11. Sautillement sur les jambes.
12. Fléchir sur les extrémités inférieures et marcher sur la pointe des pieds.
13. Marcher sur les talons ni alternativement sur la pointe des pieds.
14. Les 4 positions fondamentales des pieds (1. position de pas ordinaire, 2. position serrée, 3. les pieds dehors, 4. position forcée).

Sect. V. Equilibre.

1. Se tenir sur une jambe, l'autre balancée en avant, en arrière ou de côté et fléchir dans les genoux.
2. Poser les genoux à terre et se relever.
3. Se pencher en avant sur un pied, aussi en arrière, à droite ou à gauche.
4. Croiser une jambe en arrière et descendre par la flexion des genoux (les bras étendus verticalement).
5. Les positions élémentaires pour l'escrime avec extension des bras.

Sect. VI. Avec poignées, boulets et massues.

1. Exercices avec poignées (voir Section III, mouvements des bras).
2. Supporter les boulets avec les mains et lancer les boulets.
3. Porter la massue à l'épaule, en arrière, en avant.
4. Porter la massue en dehors à gauche et à droite, et la porter en dedans.
5. Porter la massue en avant et la passer par dessus la tête.
6. Abaisser la massue et la passer autour du corps.
7. Passer la massue en cercle par la gauche (ou par la droite).
8. Poser la massue à terre.
9. Porter la massue (ou deux massues) à bras tendus.
10. Moulinet croisé avec la massue en marchant.

*) *Nous indiquons ici seulement les plus essentiels pour le développement progressif du corps.*

19 — TABLEAU VIII

SUPPLÉMENT.

EXERCICES DE MARCHE AVEC CHANT.

Observation. — Pour les évolutions suivantes en masse on peut choisir un chant de marche quelconque.

1. Pendant le premier couplet, tous les gymnastes sont arrangés en divisions par quatre, à quatre pas de distance l'un de l'autre.
2. En commençant le 2me couplet : déployer par paires! ensuite en rang! (un à un).
3. Pendant les couplets suivants : — Contre-marche alternative (les impairs à droite, les pairs à gauche; ensuite :
4. Contre-marche en dedans par paires! — en arrivant en haut :
5. Contre-marche alternative par paires! (une paire à droite, une à gauche, etc.)
6. Ensuite : Tourner en dedans en divisions par quatre!
7. Contre-marche alternativ en dehors par divisions par quatre!
8. Avancer en divisions par huit!
9. Marcher par le flanc à droite ou à gauche!
10. Simple contre-marche à droite de tous les rangs!
11. Ensuite : Déployer par file (un à un)! et marcher en spirale!

Observations. — 1. Cette marche peut encore se varier : *a)* en forme de chaîne; *b)* par la grande chaîne en forme de cercle; *c)* par la grande chaîne en divisions par quatre en ligne serpentine.

2. Le chant peut être interrompu pendant certains tours et être reconnuencé sur le commandement.
3. Toutes ces évolutions, exécutées avec chant et au pas ordinaire, peuvent se répéter sans chant et au pas de course (au pas gymnastique).

Une belle variation est encore offerte par l'exercice rhythmique suivant : Lorsque les gymnastes se sont avancés par paires, et avant de commencer le 2me couplet, ils s'arrêtent, viennent en position d'escrime (en garde) les deux rangs en dehors, c'est-à-dire les uns vers la droite, les autres vers la gauche, donnent avec ensemble un appel de pied! et puis double appel!: se fendent en étendant les bras, reviennent en garde (avec appel) et enfin dans la position primitive, après quoi ils continuent la marche avec chant.

Le même exercice peut se faire quand ils sont sur un rang, en sorte que les impairs se fendent à droite et les pairs à gauche, après quoi ils font contre-marche alternative en dehors avec les mouvements des bras, soit mouvements horizontaux, latéraux, verticaux ou en arrière.

Quand les exercices de marche avec chant sont exécutés par des écoliers, ils peuvent être variés ainsi : le Ier couplet en se tenant debout; le IIme couplet en marchant (diverses contre-marches); le IIIme couplet sera interrompu en claquant une marche avec les castagnettes.

Après la marche avec les castagnettes (Klappern) suit le IIIme couplet, ainsi que les suivants, en formant : grande chaîne en divisions par quatre en ligne serpentine (Kettenzug in der Schlängellinie).

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, qui nous en a aimablement fourni une copie intégrale

Format original: 24,5 x 41 cm

5 — TABLEAU II. — 6

EXERCICES AUX ENGINS.

LE RECK.

ART. I. Exercices de suspension au-dessous du Reck.

1. Les quatre suspensions par les mains : *a)* les mains par-dessus (Stützgriff); *b)* les mains par-dessous (Kammgriff); *c)* Suspension latérale (Speichgriff); *d)* les mains tournées en dehors (Ellengriff).
2. Passer simultanément d'une suspension à l'autre (c'est-à-dire dans les trois manières *a, b, c.*).
3. Suspension alternative et simultanée par le pli des bras (par les coudes).
4. » » » sous les bras (face et ensuite le dos tournés vers le Reck).
5. » » » par le pli des jambes (par les jarrets).
6. » par le pli des deux pieds (Fussristhang).
7. » par les plis des jambes et des mains : *a)* face vers le Reck; *b)* dos vers le Reck.
8. Suspension latérale par le pli d'une jambe et d'une main (gauche et droite).
9. Suspension par les mains et par le pli des pieds, en passant jambes et corps entre les bras (Nesthang).
10. Suspension par les mains et divers mouvements des jambes, comme écarter en avant alternativement et simultanément etc.
11. Élever la tête au dessus du Reck par la force des bras (dans les 3 suspensions par les mains).
12. Suspension avec mouvement de progression, dans les trois premières suspensions :
    a) se porter à droite et à gauche par un mouvement alternatif des mains.
    b) » » » par un mouvement simultané (par saccades).
    c) » » » par le pli des bras, alternativement et simultanément.
13. Se balancer dans les diverses suspensions des mains et des bras et par le pli des jambes.
14. Progression latérale simultanée en se balançant.
15. Se balancer de côté sous un bras et se balancer sous deux bras, le dos vers le Reck.

ART. II. Passer de l'état de suspension à une position au-dessus du Reck.

1. Rétablissement sur les avant-bras et puis sur les poignets, alternativement et simultanément.
2. » sur la jambe en se balançant par le pli de la jambe droite ou gauche.
3. » » » » par renversement.
4. S'établir sur les mains par renversement (Felg) par les 4 suspensions des mains
5. » » » de la suspension par le pli des bras.
6. Rétablissement latéral ayant le Reck entre les deux jambes (Mühlaufschwung).
7. Monter sur le Reck par la force des poignets (sans renversement).
8. » » » » et s'asseoir à droite et à gauche.
9. » » » » et s'asseoir par un demi tour et descendre en arrière.
10. S'établir sur les mains, descendre et remonter le corps par la flexion et l'extension des bras.
    a) Faisant face; *b)* tournant le dos vers le Reck.
11. Se mettre à cheval sur le Reck :
    a) traverser alternativement la jambe droite et la jambe gauche;
    b) passant la jambe droite vers la gauche en lâchant la main gauche; et puis :
    c) passant la jambe gauche vers la droite en lâchant la main droite.
12. Se mettre à cheval et se porter en avant et en arrière en s'appuyant sur les mains.
13. S'établir sur les mains, passer les deux jambes de l'autre côté et puis les repasser.
14. S'asseoir sur le Reck et passer les jambes d'un côté à l'autre, ayant les mains tantôt en avant tantôt en arrière.

(NB. — Les exercices sous n° 12 doivent se faire ayant les bras ou tendus ou fléchis.

15. Se mettre à cheval en croisant les jambes en arrière et en avant : « *le ciseau.* »
16. Monter par les rênes, tomber sous les bras et faire le moulinet en arrière et en avant.
17. Passer les jambes entre les bras, monter par les reins et faire face au Reck.
18. S'appuyer sur le Reck et sauter à terre vers la droite ou vers la gauche.
19. Moulinet par le pli de la jambe gauche ou droite, en avant et en arrière (Kniewelle).
20. Moulinet latéral, ayant le Reck entre les jambes (dès la position à cheval (Radwelle).
21. Moulinet des bras (par suspension sous les bras (Armwelle).
22. Moulinet sur le ventre (Bauchwelle).
23. Moulinet sur les reins (Rückenwelle).
24. S'appuyer sur le Reck, se lancer en arrière et remonter par renversement.
25. S'établir sur le Reck en balançant le corps (ayant d'abord les bras pliés et puis à bras tendus) :
    a) par suspension des mains au dessus;
    b) » » au dessous du Reck (Schwungstemmen).
26. Monter à suspension sous les bras (le dos tourné vers le Reck) en se balançant (par un demi tour avec élan).
27. Se balancer, passer les jambes entre les bras et monter par les rênes dans le même élan.

ART. III. Exercices d'équilibre ou les Balances.

28. La Balance sur le coude droit ou gauche (au-dessus du Reck).
29. La Balance sur les deux coudes (les mains tournées dedans).
30. » » » et faire le tour par renversement et revenir en balance.
31. La Balance sur un coude, passer lentement le corps bien tendu de l'autre côté, descendre par élan et remonter par renversement.
32. La Balance sur un coude, passer le corps de l'autre côté et tomber sous les bras (le dos vers le Reck).
33. La Balance sous le Reck, étant assis : *a)* en descendant le corps en arrière; *b)* en descendant le corps en avant.
34. La Balance latérale sous le Reck, ayant les bras tournés et les mains rapprochées.
35. » » » » et se pencher alternativement d'un bras à l'autre.
36. » » » » se pencher et se rétablir au-dessus sur les poignets.
37. » » » » en se suspendant par le pli de la jambe droite, appuyant le pied gauche vers la colonne, lâcher les mains, abaisser le haut du corps et le remonter.
38. Élever le corps par la suspension (d'une main sous le Reck) et lever des jambes à l'angle droit.

ART. IV. Des tours compliqués.

39. S'établir debout sur les mains, les jambes en haut (bockstand on Reck), et tomber à terre, par culbute.
40. » » » » et faire le grand tour en avant.
41. S'appuyer sur le Reck, écarter les jambes par-dessus et tomber sous les bras au franchir tout à fait.
42. » » » planter les pieds sur le Reck et se lancer par-dessous à terre.
43. S'asseoir sur le Reck et se lancer en arrière à terre; *b)* revenir assis (Riesenkniewelle); *c)* tomber sous les bras.
44. Sauter debout sur le Reck, tomber aux plis des jambes et moulinet des genoux.
45. S'appuyer sur le Reck et faire une volte en arrière de la jambe droite en tombant au jarret gauche avec moulinet.
45. Le grand tour *continu.*

15 — TABLEAU V. — 16

LES SAUTS.

ART. I. Sauts sans instruments et à pieds joints.

Sans élan.

1. Saut en largeur en avant, à pieds joints.
2. Saut en hauteur, à pieds joints.
3. Saut en profondeur simple, à pieds joints.
4. Saut en largeur et en profondeur en avant.
5. Saut en largeur et en hauteur.
6. Saut en hauteur et en profondeur.
7. Saut en hauteur, en largeur et en profondeur.
8. Saut en hauteur et en largeur en faisant un demi-tour.

II. — Sauts de côté à pieds joints.

1. Saut en largeur vers la droite ou vers la gauche.
2. Saut en hauteur vers la droite ou vers la gauche.
3. Saut en largeur et en profondeur vers la droite ou vers la gauche.

III. — Sauts en arrière.

1. Saut en largeur en arrière, à pieds joints.
2. Saut en profondeur simple en arrière.
3. Saut en largeur et en profondeur en arrière.
4. Saut en profondeur en arrière, en prenant un point d'appui sur les mains.

ART. II. Sauts sur la corde et précédés d'une course.

1. Franchir la corde en hauteur en prenant un élan du pied droit, ensuite du pied gauche.
2. » » » en écartant les jambes.
3. » » » en accroupissant les jambes et en touchant les talons avec les mains.
4. » » » en tournant un demi-tour dans l'air.
5. Franchir la corde en largeur (s'élançant du pied droit ou du gauche).
6. » » en largeur et profondeur.
7. » » en largeur, hauteur et profondeur.

ART. III. Sauts à la perche.

I. — Exercices préparatoires sur une plaine, ensuite sur un terrain accidenté.

a) S'élancer avec la perche; *b)* soulever le corps en s'appuyant sur les mains;
c) franchir un certain espace dans une position à peu près horizontale.

1. Sauter en pivotant vers la droite et faisant face à gauche, et relever le bout inférieur de la perche en se redressant (à répéter plusieurs fois).
2. Sauter en pivotant vers la gauche, la main gauche sur la partie supérieure de la perche et faisant face à droite.
   a) ayant les ongles des mains en dessus; *b)* les ongles d'une main en dessus, les autres en dessous.

II. — Les espèces principales du saut à la perche.

A. Saut en largeur
B. Saut en hauteur } précédés d'une course.
C. Saut en profondeur

III. — Exercices supplémentaires du saut à la perche.

1. Saut en hauteur et profondeur.
2. Saut en largeur, hauteur et profondeur.
3. Saut en largeur et profondeur d'un point élevé.
4. Saut avec armes et bagages en largeur et en hauteur.

III'. — Exercices d'application du saut à la perche.

1. Sauts en largeur sur des fossés, des ravins ou des ruisseaux :
   a) Franchir un fossé à l'aide d'une perche sans prendre un élan, droite en avant;
   b) » » » » en courant et faisant un demi-tour;
   c) » » » » plusieurs gymnastes à la fois avec armes et bagages sur le dos;
   d) Saut en largeur d'un ruisseau à l'aide des deux perches, droite en avant.
2. Sauts en hauteur, sur des murs ou en franchissant une corde :
   a) Franchir une corde de petite hauteur et sans élan en ajustant la perche;
   b) Franchir la corde grande hauteur en rejetant la perche et en tournant;
   c) Franchir la corde en petite hauteur en emportant la perche;
   d) Sauter sur un mur à l'aide d'une perche en l'emportant.
3. Sauts en profondeur :
   a) depuis un mur ou d'une échelle à l'aide des deux perches, face droit en avant, les perches sous les bras et pressés contre le corps;
   b) depuis un bersoir (planche à monter à l'assaut) ou depuis un mur à l'aide d'une perche, d'abord face en avant, ensuite en tournant le corps, et enfin les jambes à cheval sur la perche;
   c) avec armes et bagages à l'aide de deux ou d'une perche (avec beaucoup de précautions).

Observation. — Au saut avec armes, il faut que le fusil soit pendu sur le dos.

4. Sauts en hauteur et profondeur :
   a) en franchissant un mur à l'aide d'une perche;
   b) en tendant une corde devant un fossé, à l'aide d'une perche.
   c) en tendant une corde derrière une planche à monter à l'assaut et la franchir (sans perche).
5. Sauts en largeur, hauteur et profondeur :
   a) sans l'aide de la perche, en tendant une corde à une certaine distance derrière la planche à monter à l'assaut; la corde qu'on franchit est plus haute que le point supérieur de la planche;
   b) en tendant la corde devant le fossé au saut; on la franchissant on prend le point d'appui de la perche à une certaine distance devant la corde.
   c) depuis un mur en tendant une corde à une certaine distance de ce dernier, à l'aide d'une, ensuite de deux perches. (On ne doit pratiquer ce dernier exercice que d'un lieu peu élevé).

Observation. — Les sauts combinés, sans perche, doivent être pratiqués principalement moyennant une échelle pour le saut ou une longue planche inclinée à monter à l'assaut et placée devant une corde, et enfin par l'emploi du fossé de saut, moyens qui se trouvent presque sur toutes les places d'exercice.

© BCU Lausanne pour les reproductions ci-dessus

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

1858: Fondation de la SCVG

En 1851, une première Fête réunit à Lausanne les gymnastes de Lausanne, Yverdon et Moudon. Il y est décidé de créer une Société cantonale. Malgré un second rassemblement à Yverdon, en 1853, ce projet reste sans suite et les deux manifestations ne seront pas comptabilisées dans la liste officielle des Fêtes cantonales.
En 1858, la section de Vevey prend l'initiative de convoquer une assemblée des délégués, le 14 mars à Lausanne. Une circulaire du 1er avril invite les sociétés de Lausanne, Yverdon, Ste-Croix, Morges et Nyon à ratifier le projet de règlement (statuts) et à s'annoncer pour la prise en charge d'une première Fête cantonale officielle.
La section de Vevey ayant été désignée pour former en son sein un Comité central, il tient sa première séance le 6 mai, sous la présidence de Paul Ceresole. Le 10, une circulaire annonce que la Fête cantonale aura lieu le 27 juin.

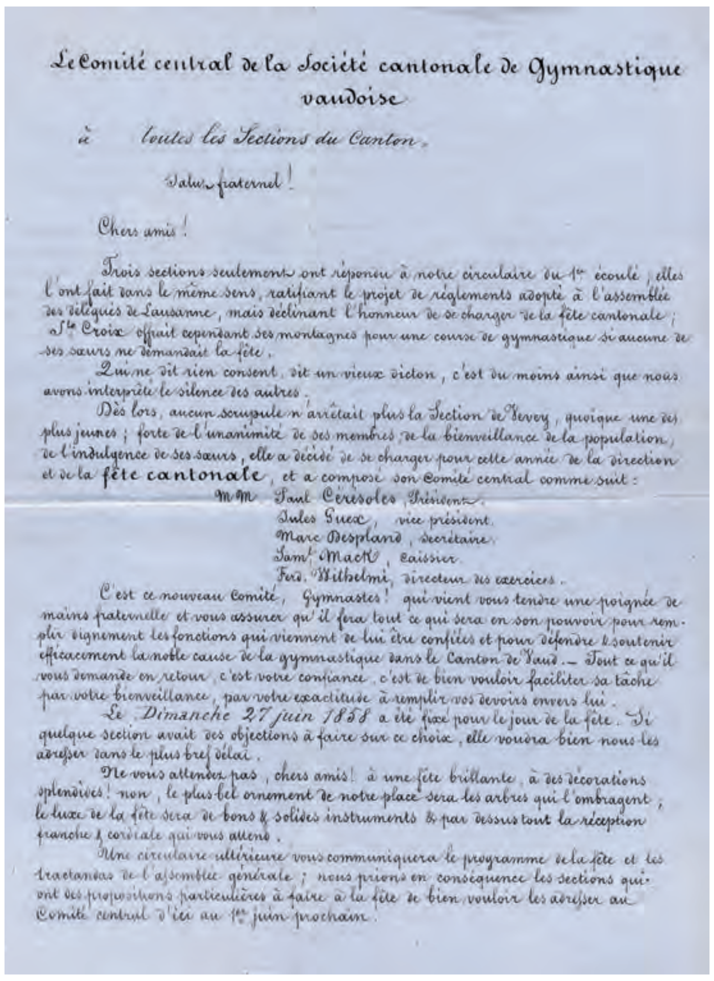

Le Comité central de la Société cantonale de Gymnastique vaudoise

à toutes les Sections du Canton.

Salut fraternel!

Chers amis!

Trois sections seulement ont répondu à notre circulaire du 1er écoulé; elles l'ont fait dans le même sens, ratifiant le projet de réglements adopté à l'assemblée des délégués de Lausanne, mais déclinant l'honneur de se charger de la fête cantonale; Ste Croix offrait cependant ses montagnes pour une course de gymnastique si aucune de ses sœurs ne demandait la fête.

Qui ne dit rien consent, dit un vieux dicton, c'est du moins ainsi que nous avons interprété le silence des autres.

Dès lors, aucun scrupule n'arrêtait plus la Section de Vevey, quoique une des plus jeunes; forte de l'unanimité de ses membres, de la bienveillance de la population, de l'indulgence de ses sœurs, elle a décidé de se charger pour cette année de la direction et de la fête cantonale, et a composé son Comité central comme suit:

MM. Paul Céresoles, Président.
Jules Guex, vice président.
Marc Desplands, secrétaire.
Saml Mack, caissier.
Ferd. Wilhelmi, directeur des exercices.

C'est ce nouveau Comité, Gymnastes! qui vient vous tendre une poignée de mains fraternelle et vous assurer qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour remplir dignement les fonctions qui viennent de lui être confiées et pour défendre & soutenir efficacement la noble cause de la gymnastique dans le Canton de Vaud. — Tout ce qu'il vous demande en retour, c'est votre confiance, c'est de bien vouloir faciliter sa tâche par votre bienveillance, par votre exactitude à remplir vos devoirs envers lui.

Le Dimanche 27 juin 1858 a été fixé pour le jour de la fête. Si quelque section avait des objections à faire sur ce choix, elle voudra bien nous les adresser dans le plus bref délai.

Ne vous attendez pas, chers amis! à une fête brillante, à des décorations splendides! non, le plus bel ornement de notre place sera les arbres qui l'ombragent; le luxe de la fête sera de bons & solides instruments & par dessus tout la réception franche & cordiale qui vous attend.

Une circulaire ultérieure vous communiquera le programme de la fête et les tractandas de l'assemblée générale; nous prions en conséquence les sections qui ont des propositions particulières à faire à la fête de bien vouloir les adresser au Comité central d'ici au 1er juin prochain.

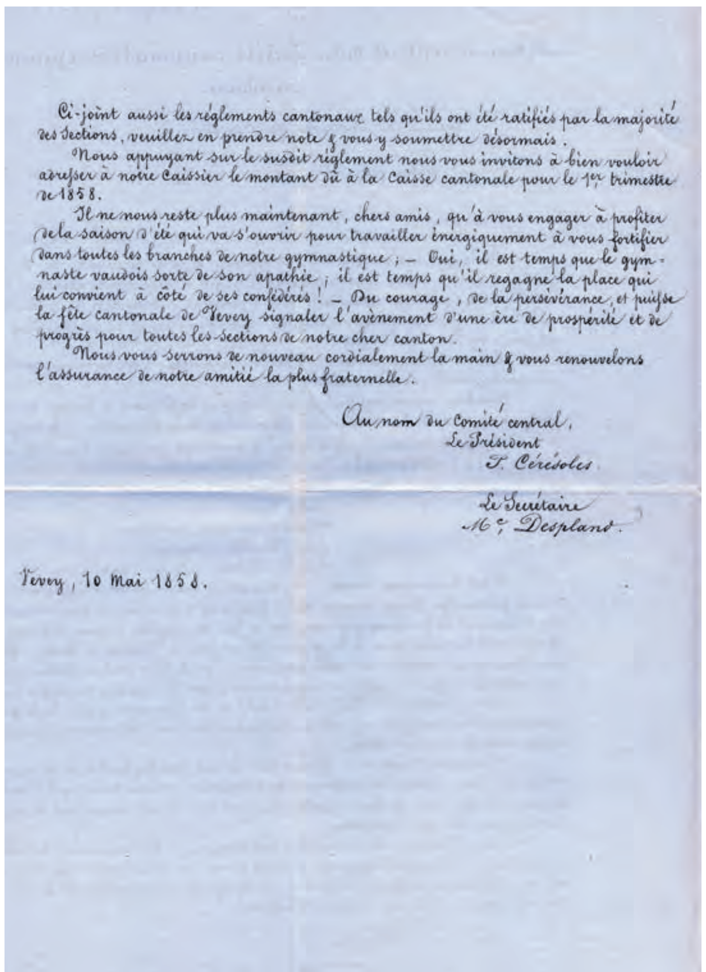

Ci-joint aussi les réglements cantonaux tels qu'ils ont été ratifiés par la majorité des sections, veuillez en prendre note & vous y soumettre désormais.

Nous appuyant sur le susdit réglement nous vous invitons à bien vouloir adresser à notre Caissier le montant dû à la Caisse cantonale pour le 1er trimestre de 1858.

Il ne nous reste plus maintenant, chers amis, qu'à vous engager à profiter de la saison d'été qui va s'ouvrir pour travailler énergiquement à vous fortifier dans toutes les branches de notre gymnastique; — Oui, il est temps que le gymnaste vaudois sorte de son apathie; il est temps qu'il regagne la place qui lui convient à côté de ses confédérés! — Du courage, de la persévérance, et puisse la fête cantonale de Vevey signaler l'avènement d'une ère de prospérité et de progrès pour toutes les sections de notre cher canton.

Nous vous serrons de nouveau cordialement la main & vous renouvelons l'assurance de notre amitié la plus fraternelle.

Au nom du Comité central,
Le Président
P. Céresoles

Le Secrétaire
Mc Desplands.

Vevey, 10 Mai 1858.

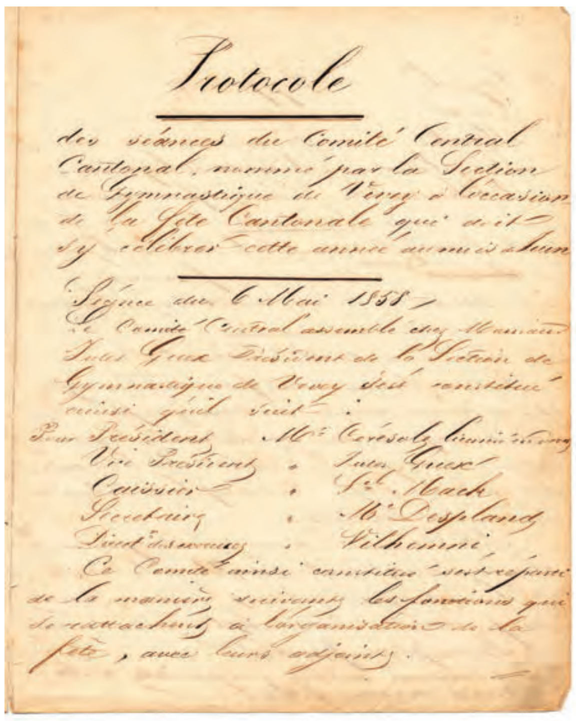

Protocole

des séances du Comité Central Cantonal, nommé par la Section de Gymnastique de Vevey à l'occasion de la Fête Cantonale qui doit s'y célébrer cette année au mois de Juin

Séance du 6 Mai 1858

Le Comité Central assemblé chez Monsieur Jules Guex Président de la Section de Gymnastique de Vevey s'est constitué ainsi qu'il suit:

Pour Président Mr Céresole [illegible]
Vice Président " Jules Guex
Caissier " Sl. Mack
Secrétaire " Mc Despland
Direct. des exercices " Vilhemmi

Ce Comité ainsi constitué s'est réparti de la manière suivante les fonctions qui se rattachent à l'organisation de la fête, avec leurs adjoints.

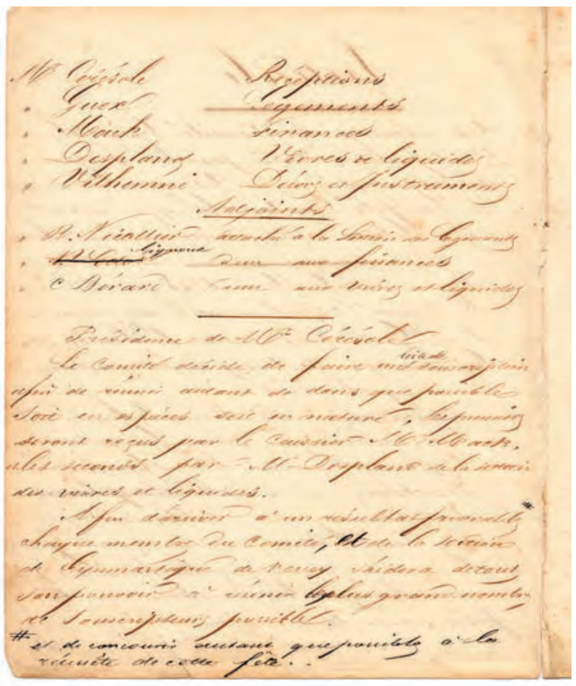

Mr Céresole Réceptions
" Guex Logements
" Mack Finances
" Despland Vivres et liquides
" Vilhemmi Décors et instruments

Adjoints

" [illegible]
" [illegible] [illegible] aux finances
" Bérard [illegible] aux vivres et liquides

Présidence de Mr Céresole

Le Comité décide de faire une souscription afin de réunir autant de dons que possible soit en espèces soit en nature; les premiers seront reçus par le Caissier Mr Mack, et les seconds par Mr Despland de la section des vivres et liquides.

Afin d'arriver à un résultat favorable, chaque membre du Comité, et de la Section de Gymnastique de Vevey s'aidera de tout son pouvoir à réunir le plus grand nombre de souscripteurs possible.

et de concourir autant que possible à la réussite de cette fête.

Les plus anciens documents conservés:
circulaires du 10 mai (ci-dessus) et du 5 juin 1858 (ci-dessous)
procès-verbal de la première séance du comité, le 6 mai 1858 (à droite)

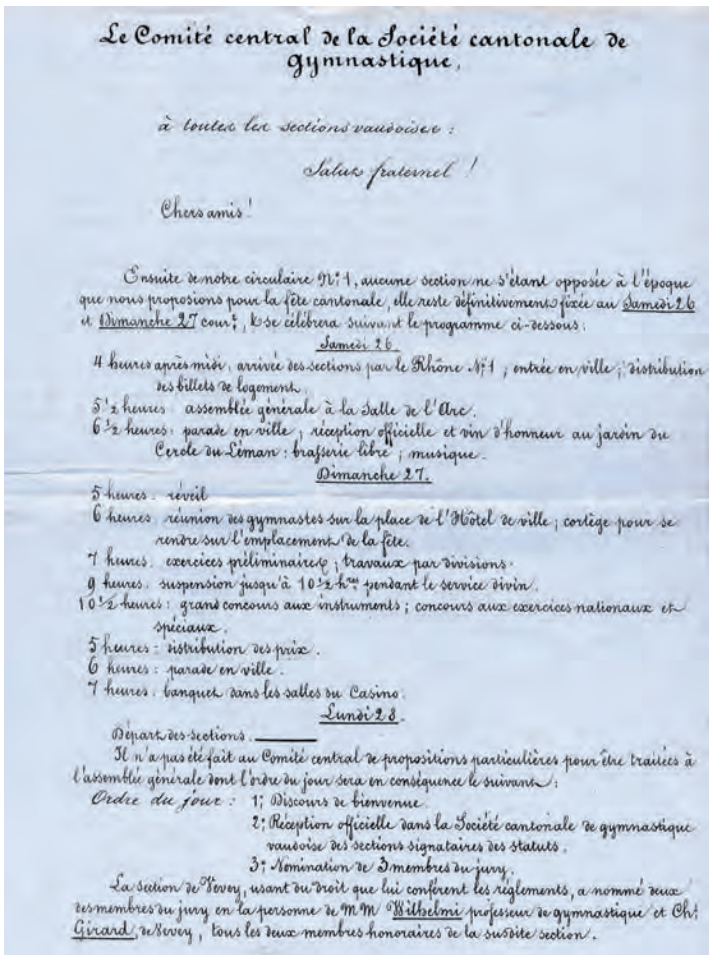

Le Comité central de la Société cantonale de gymnastique,

à toutes les sections vaudoises:

Salut fraternel!

Chers amis!

Ensuite de notre circulaire N° 1, aucune section ne s'étant opposée à l'époque que nous proposions pour la fête cantonale, elle reste définitivement fixée au Samedi 26 et Dimanche 27 courant, & se célèbrera suivant le programme ci-dessous:

Samedi 26.
4 heures après midi: arrivée des sections par le Rhône N° 1; entrée en ville; distribution des billets de logement.
5½ heures: assemblée générale à la Salle de l'Arc.
6½ heures: parade en ville, réception officielle et vin d'honneur au jardin du Cercle du Léman: brasserie libre; musique.

Dimanche 27.
5 heures: réveil.
6 heures: réunion des gymnastes sur la place de l'Hôtel de ville; cortège pour se rendre sur l'emplacement de la fête.
7 heures: exercices préliminaires; travaux par divisions.
9 heures: suspension jusqu'à 10½ heures pendant le service divin.
10½ heures: grand concours aux instruments; concours aux exercices nationaux et spéciaux.
5 heures: distribution des prix.
6 heures: parade en ville.
7 heures: banquet dans les salles du Casino.

Lundi 28.
Départ des sections.

Il n'a pas été fait au Comité central de propositions particulières pour être traitées à l'assemblée générale dont l'ordre du jour sera en conséquence le suivant:

Ordre du jour: 1° Discours de bienvenue.
2° Réception officielle dans la Société cantonale de gymnastique vaudoise des sections signataires des statuts.
3° Nomination de 3 membres du jury.

La Section de Vevey, usant du droit que lui confèrent les réglements, a nommé deux des membres du jury en la personne de MM. Wilhelmi professeur de gymnastique et Ch. Girard, de Vevey, tous les deux membres honoraires de la susdite section.

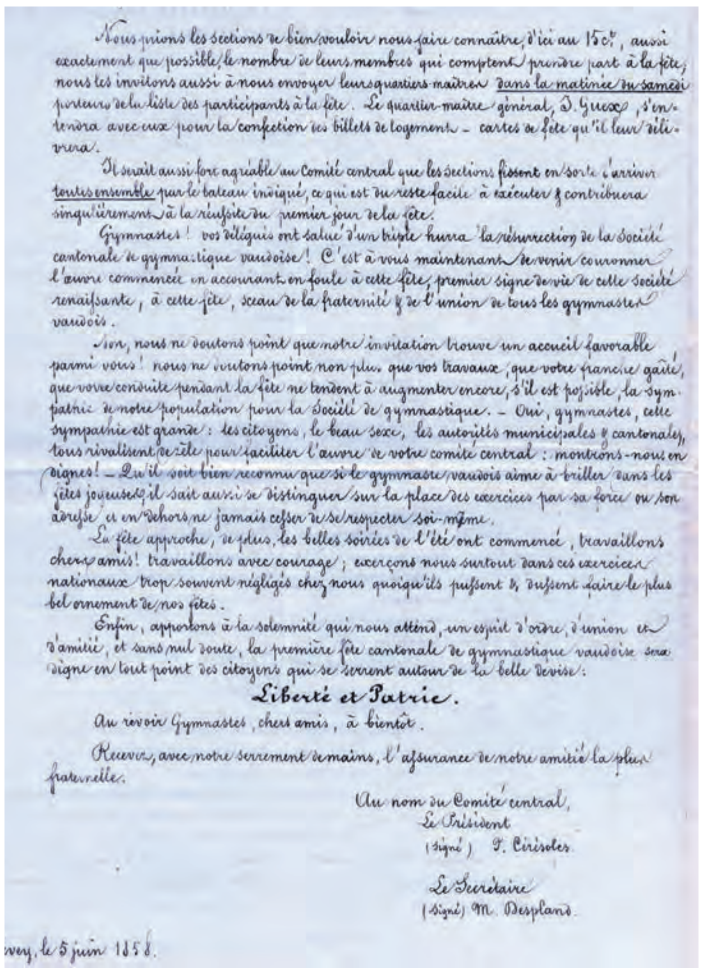

Nous prions les sections de bien vouloir nous faire connaître, d'ici au 15 ct., aussi exactement que possible le nombre de leurs membres qui comptent prendre part à la fête; nous les invitons aussi à nous envoyer leurs quartiers maîtres dans la matinée du samedi porteurs de la liste des participants à la fête. Le quartier-maître général, J. Guex, s'entendra avec eux pour la confection des billets de logement — cartes de fête qu'il leur délivrera.

Il serait aussi fort agréable au Comité central que les sections fissent en sorte d'arriver toutes ensemble par le bateau indiqué, ce qui est du reste facile à exécuter & contribuera singulièrement à la réussite du premier jour de la fête.

Gymnastes! vos délégués ont salué d'un triple hurra la résurrection de la Société cantonale de gymnastique vaudoise! C'est à vous maintenant de venir couronner l'œuvre commencée en accourant en foule à cette fête, premier signe de vie de cette Société renaissante, à cette fête, sceau de la fraternité & de l'union de tous les gymnastes vaudois.

Non, nous ne doutons point que notre invitation trouve un accueil favorable parmi vous! nous ne doutons point non plus que vos travaux, que votre franche gaîté, que votre conduite pendant la fête ne tendent à augmenter encore, s'il est possible, la sympathie de notre population pour la Société de gymnastique. — Oui, gymnastes, cette sympathie est grande: les citoyens, le beau sexe, les autorités municipales & cantonales, tous rivalisent de zèle pour faciliter l'œuvre de votre comité central: montrons-nous en dignes! — Qu'il soit bien reconnu que si le gymnaste vaudois aime à briller dans les fêtes joyeuses, il sait aussi se distinguer sur la place des exercices par sa force ou son adresse et en dehors ne jamais cesser de se respecter soi-même.

La fête approche, de plus, les belles soirées de l'été ont commencé, travaillons chers amis! travaillons avec courage; exerçons nous surtout dans ces exercices nationaux trop souvent négligés chez nous quoiqu'ils puissent & dussent faire le plus bel ornement de nos fêtes.

Enfin, apportons à la solemnité qui nous attend, un esprit d'ordre, d'union et d'amitié, et sans nul doute, la première fête cantonale de gymnastique vaudoise sera digne en tout point des citoyens qui se serrent autour de la belle devise:

Liberté et Patrie.

Au revoir Gymnastes, chers amis, à bientôt.

Recevez, avec notre serrement de mains, l'assurance de notre amitié la plus fraternelle.

Au nom du Comité central,
Le Président
(Signé) P. Céresoles

Le Secrétaire
(Signé) M. Desplands

Vevey, le 5 juin 1858.

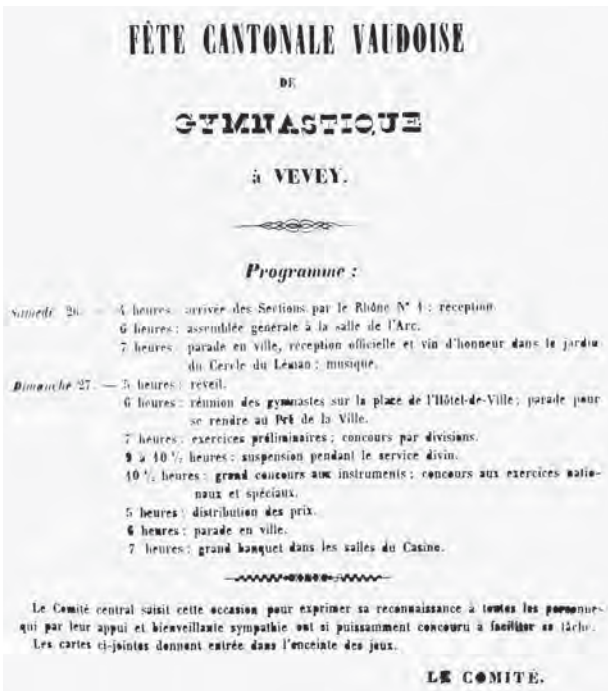

FÊTE CANTONALE VAUDOISE
DE
GYMNASTIQUE
à VEVEY.

Programme:

Samedi 26. — 4 heures: arrivée des Sections par le Rhône N° 1: réception.
6 heures: assemblée générale à la salle de l'Arc.
7 heures: parade en ville, réception officielle et vin d'honneur dans le jardin du Cercle du Léman: musique.

Dimanche 27. — 5 heures: réveil.
6 heures: réunion des gymnastes sur la place de l'Hôtel-de-Ville; parade pour se rendre au Pré de la Ville.
7 heures: exercices préliminaires; concours par divisions.
9 à 10½ heures: suspension pendant le service divin.
10½ heures: grand concours aux instruments; concours aux exercices nationaux et spéciaux.
5 heures: distribution des prix.
6 heures: parade en ville.
7 heures: grand banquet dans les salles du Casino.

Le Comité central saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à toutes les personnes qui par leur appui et bienveillante sympathie ont si puissamment concouru à faciliter sa tâche. Les cartes ci-jointes donnent entrée dans l'enceinte des jeux.

LE COMITÉ.

Programme de la Fête cantonale

La Fête est ouverte, le samedi 26 juin, par une assemblée générale qui ratifie les statuts.
Le dimanche, les concours réunissent une centaine de gymnastes. On en ignore les résultats!

Ces documents font partie des archives de la SCVG, déposées aux Archives cantonales vaudoises.

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

1858: Fondation de la SCVG

La nouvelle Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG) connaît des débuts difficiles. Les sociétés accumulent les problèmes d'effectifs, de finances, de locaux et de matériel.
Après la Fête de Vevey, le Comité cantonal ne se réunit qu'en mai 1859: son activité se limite en effet à organiser la Fête cantonale (tous les deux ans) et une course cantonale les années intermédiaires. Au début de 1860, il remet son mandat à la section de Morges, conformément au principe du tournus des «sections directrices» qui sera conservé jusqu'en 1893.
La SCVG compte alors 130 membres actifs, 50 honoraires ainsi que 19 passifs et externes.
Les Fêtes cantonales ont lieu à Morges, en 1860, puis à Lausanne, en 1862, et à Nyon en 1864.

Paul Ceresole, premier président de la SCVG (1832-1905)

Sa carrière gymnique a été fort brève, mais son C.V. est impressionnant: municipal à Vevey, député, conseiller d'Etat, conseiller national, juge fédéral, conseiller fédéral, président de la Confédération (1873), directeur de la Compagnie du Simplon, commandant du 1er corps d'armée, abbé-président de la Confrérie des Vignerons

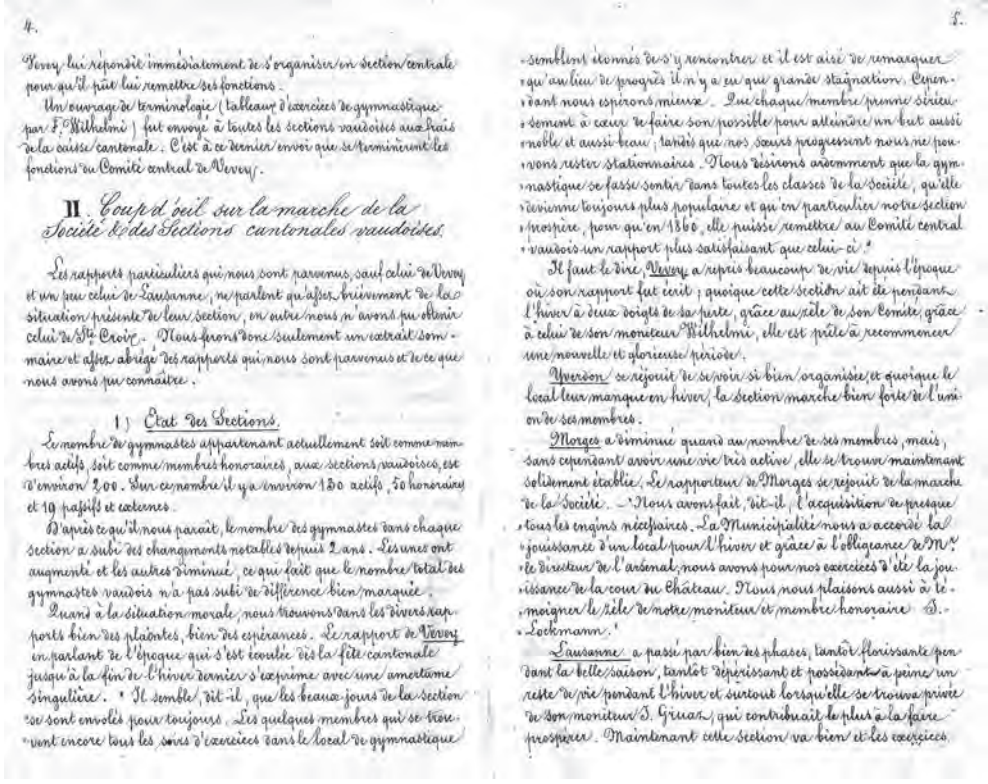

4.

Vevey lui répondit immédiatement de s'organiser en section centrale pour qu'il pût lui remettre ses fonctions.

Un ouvrage de terminologie (tableaux d'exercices de gymnastique par F. Wilhelmi) fut envoyé à toutes les sections vaudoises aux frais de la caisse cantonale. C'est à ce dernier envoi que se terminèrent les fonctions du Comité central de Vevey.

II. Coup d'œil sur la marche de la Société & des Sections cantonales vaudoises.

Les rapports particuliers qui nous sont parvenus, sauf celui de Vevey et un peu celui de Lausanne, ne parlent qu'assez brièvement de la situation présente de leur section, on autre nous n'avons pu obtenir celui de Ste Croix. Nous ferons donc seulement un extrait sommaire et assez abrégé des rapports qui nous sont parvenus et de ce que nous avons pu connaître.

1) État des Sections.

Le nombre de gymnastes appartenant actuellement soit comme membres actifs, soit comme membres honoraires, aux sections vaudoises, est d'environ 200. Sur ce nombre il y a environ 130 actifs, 50 honoraires et 10 passifs et externes.

D'après ce qu'il nous paraît, le nombre des gymnastes dans chaque section a subi des changements notables depuis 2 ans. Les unes ont augmenté et les autres diminué, ce qui fait que le nombre total des gymnastes vaudois n'a pas subi de différence bien marquée.

Quant à la situation morale, nous trouvons dans les divers rapports bien des plaintes, bien des espérances. Le rapport de Vevey en parlant de l'époque qui s'est écoulée dès la fête cantonale jusqu'à la fin de l'hiver dernier s'exprime avec une amertume singulière. « Il semble, dit-il, que les beaux jours de la section se sont envolés pour toujours. Les quelques membres qui se trouvent encore tous les soirs d'exercices dans le local de gymnastique semblent étonnés de s'y rencontrer et il est aisé de remarquer qu'au lieu de progrès il n'y a eu que grande stagnation. Cependant nous espérons mieux. Que chaque membre prenne sérieusement à cœur de faire son possible pour atteindre un but aussi noble et aussi beau, tandis que nos sœurs progressent nous ne pouvons rester stationnaires. Nous disions ardemment que la gymnastique se fasse sentir dans toutes les classes de la société, qu'elle devienne toujours plus populaire et qu'en particulier notre section prospère, pour qu'en 1860, elle puisse remettre au Comité central vaudois un rapport plus satisfaisant que celui-ci. »

Il faut le dire, Vevey a repris beaucoup de vie depuis l'époque où son rapport fut écrit; quoique cette section ait été pendant l'hiver à deux doigts de sa perte, grâce au zèle de son Comité grâce à celui de son moniteur Wilhelmi, elle est prête à recommencer une nouvelle et glorieuse période.

Yverdon se réjouit de se voir si bien organisée et quoique le local leur manque en hiver, la section marche bien forte de l'union de ses membres.

Morges a diminué quand au nombre de ses membres, mais, sans cependant avoir une vie très active, elle se trouve maintenant solidement établie. Le rapporteur de Morges se réjouit de la marche de la Société. – Nous avons fait, dit-il, l'acquisition de presque tous les engins nécessaires. La Municipalité nous a accordé la jouissance d'un local pour l'hiver et grâce à l'obligeance de M.r le Directeur de l'arsenal, nous avons pour nos exercices d'été la jouissance de la cour du Château. Nous nous plaisons aussi à témoigner le zèle de notre moniteur et membre honoraire S. Lockmann.

Lausanne a passé par bien des phases, tantôt florissante pendant la belle saison, tantôt dépérissant et possédant à peine un reste de vie pendant l'hiver et surtout lorsqu'elle se trouve privée de son moniteur J. Gruaz, qui contribuait le plus à la faire prospérer. Maintenant cette section va bien et les exercices

En 1860, au moment de remettre son mandat à la section de Morges, le Comité cantonal issu de Vevey (-Ancienne) rédige un rapport détaillé sur son activité et sur l'état des sociétés membres.

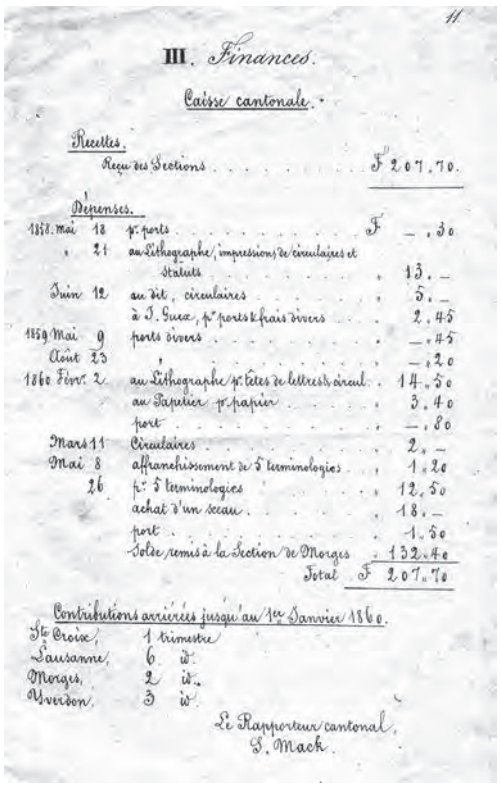

11

III. Finances.

Caisse cantonale.

Recettes.

	Reçu des Sections		F 207.70.

Dépenses.

1858. Mai	12	p. ports	F –.30
"	21	au Lithographe, impressions de circulaires et statuts	13.–
Juin	12	au dit, circulaires	5.–
		à J. Gaz, p. ports & frais divers	2.45
1859 Mai	9	ports divers	–.45
Août	23	"	–.20
1860 Févr.	2	au Lithographe p. Cartes de lettres d'avis	14.50
		au Papetier p. papier	3.40
		port	–.80
Mars	11	Circulaires	2.–
Mai	8	affranchissement de 5 terminologies	1.20
	26	p. 5 terminologies	12.50
		achat d'un sceau	18.–
		port	1.50
		Solde remis à la Section de Morges	132.40
		Total	F 207.70

Contributions arriérées jusqu'au 1er Janvier 1860.

Ste Croix,	1	trimestre
Lausanne,	6	id.
Morges,	2	id.
Yverdon,	3	id.

Le Rapporteur cantonal,
S. Mack.

Les comptes de l'exercice 1858-1860 témoignent de la maigre activité du Comité cantonal.

La plus ancienne photographie de gymnastes vaudois: elle est intitulée «Société vaudoise de gymnastique en 1864» et regroupe probablement des gymnastes de plusieurs sociétés. Nous ignorons dans quelles circonstances elle a été prise.

© Musée suisse du Sport, Bâle

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Sections vaudoises au XIX^{e} siècle

Morges, 1875

Yverdon (actuelle Yverdon-Ancienne), 1879

Corsier, 1889
Cette section a pris le nom de Vevey Jeunes-Patriotes, en 1892, à la suite d'une modification des frontières comunales
© Musée historique de Vevey

Moudon (année indéterminée)

Lucens (année indéterminée)

Le Sentier, 1894 (Fête fédérale de Lugano)

Vevey (actuelle Vevey-Ancienne), 1880

Fête cantonale d'Yverdon, 1883
Il s'agit de la plus ancienne photo connue de gymnastes vaudois en mouvement
Nous ignorons de quelle section il s'agit
© Musée historique de Lausanne

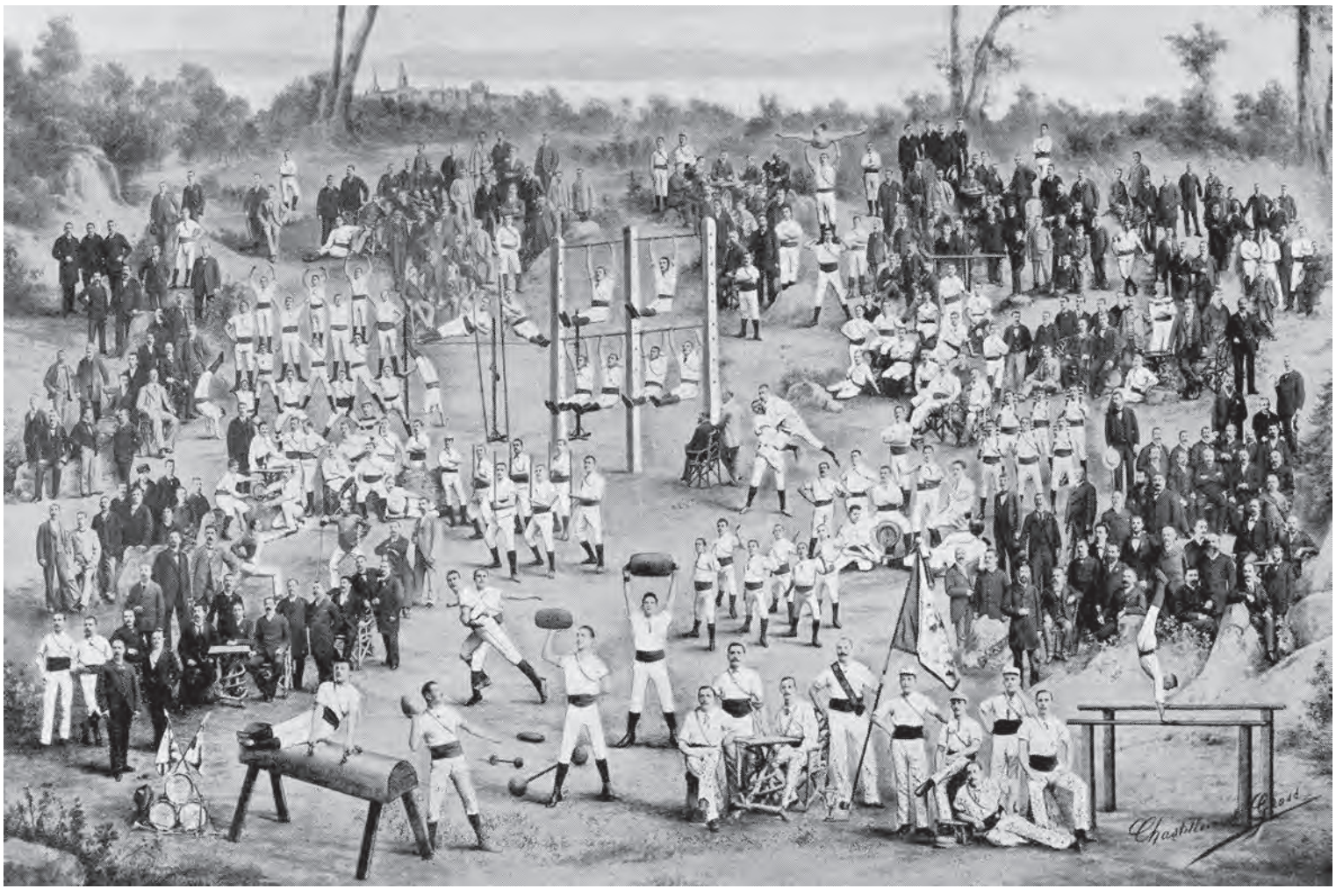

Lausanne Amis-Gymnastes, 1896
Cet impressionnant photo-montage illustre toutes les activités de la société

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Premières sociétés vaudoises

La première société vaudoise connue est fondée à Lausanne en 1835: elle émane des étudiants de la Société de Zofingue.Admise dans la Société fédérale de gymnastique en 1838, elle disparaît en 1866. Louis Ruchonnet et Paul Ceresole, futurs présidents de la Confédération, en ont fait partie.

En 1845, trois jeunes gens qui n'y ont pas été admis fondent la «Société de gymnastique des Citoyens de Lausanne». En 1886, elle prendra son nom actuel: Lausanne-Bourgeoise. Elle est la doyenne des sociétés vaudoises.

En 1850 est fondée la section d'Yverdon (future Yverdon-Ancienne); celle de Ste-Croix naît en 1851. Un éphémère groupe de gymnaste existe à cette époque à Moudon, sans être affilié à la SFG. Vevey suit en 1855, puis Nyon et Morges en 1857.

Le premier drapeau de la section de Vevey, fabriqué dès la fondation

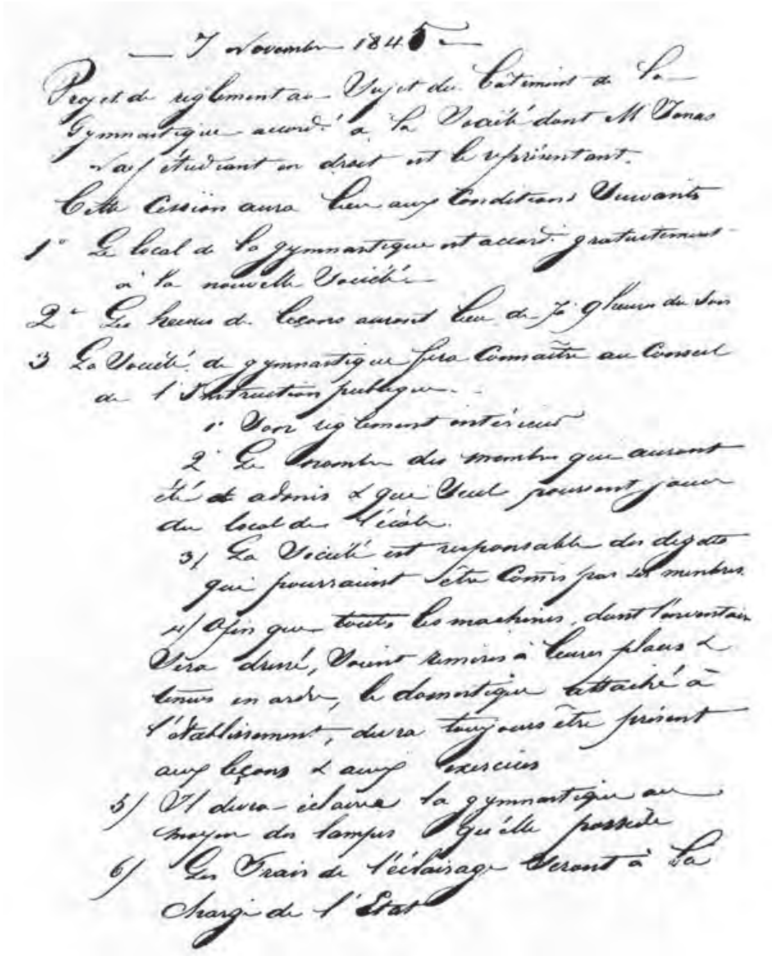

— 7 novembre 1845 —
Projet de règlement au sujet du bâtiment de la Gymnastique accordé à la Société dont M. Jonas ... étudiant en droit est le représentant.
Cette cession aura lieu aux conditions suivantes
1° Le local de la gymnastique est accordé gratuitement à la nouvelle Société
2° Les heures de leçons auront lieu de 7 à 9 heures du soir
3 La Société de gymnastique fera connaître au Conseil de l'Instruction publique
1° Son règlement intérieur
2° Le nombre des membres qui auront été admis et qui seuls pourront jouir du local de l'école.
3/ La Société est responsable des dégâts qui pourraient être commis par ses membres
4/ Afin que toutes les machines, dont l'inventaire sera dressé, soient remises à leurs places et tenues en ordre, le domestique attaché à l'établissement devra toujours être présent aux leçons et aux exercices
5/ Il devra éclairer la gymnastique au moyen des lampes qu'elle possède
6/ Les frais de l'éclairage seront à la charge de l'État

7 novembre 1845: «Projet de règlement au sujet du bâtiment de la Gymnastique accordé à la société...» (Le plus ancien document des archives de Lausanne-Bourgeoise)

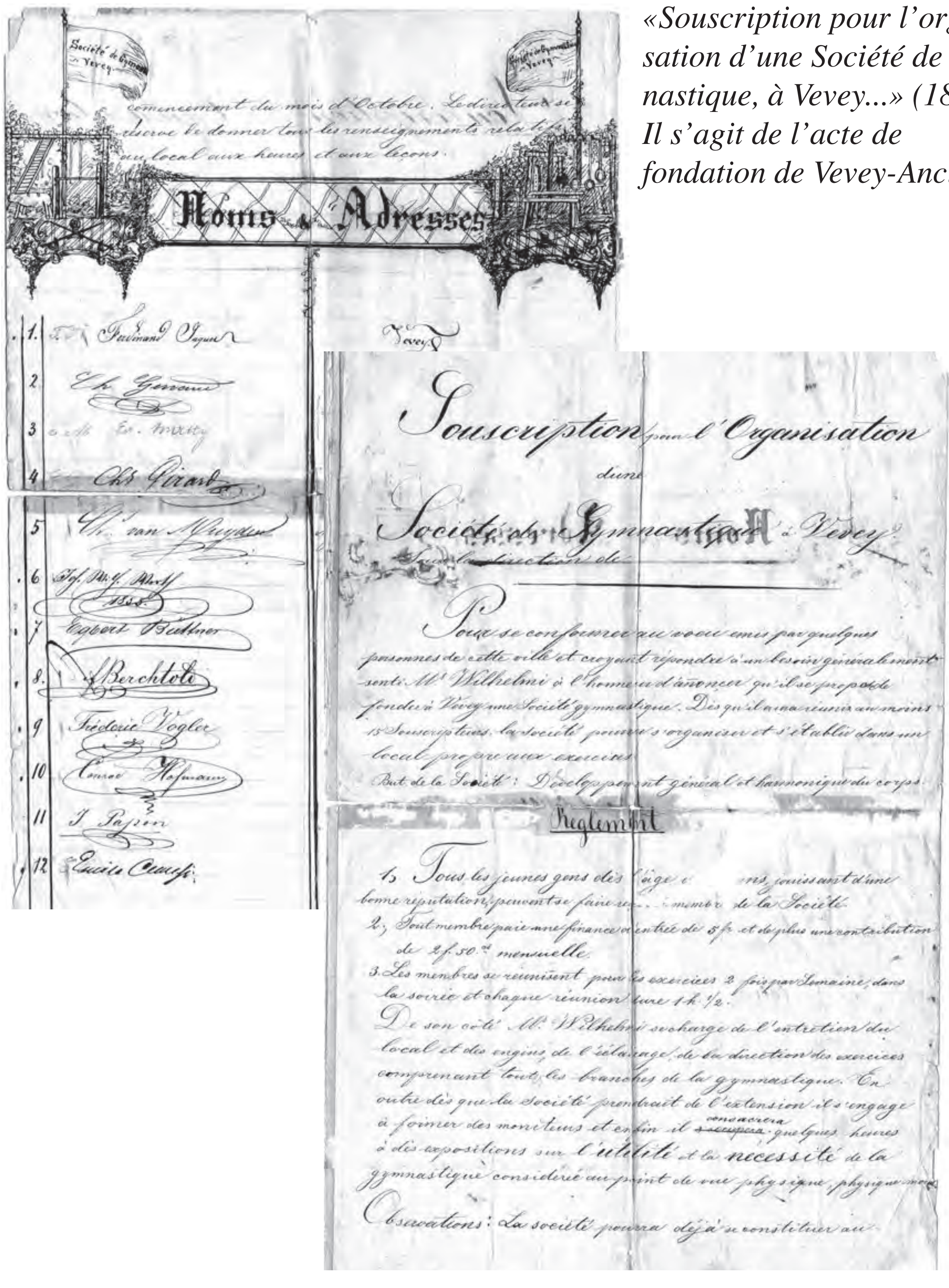

Société de Gymnastique Vevey

commencement du mois d'Octobre. Le directeur se réserve de donner tous les renseignements relatifs au local aux heures et aux leçons.

Noms & Adresses

1. Ferdinand Jaquet — Vevey
2. Ch. Genaud
3. Ed. Mixty
4. Chs Girard
5. Ch. van Muyden
6. Jos. M. ... 1855
7. Egbert Buttner
8. A Berchtold
9. Frédéric Vogler
10. Conrad Hofmann
11. J. Pajon
12. Emile Cuenod

Souscription pour l'Organisation d'une Société de Gymnastique à Vevey

Pour se conformer au vœu émis par quelques personnes de cette ville et croyant répondre à un besoin généralement senti M. Wilhelmi a l'honneur d'annoncer qu'il se propose de fonder à Vevey une Société gymnastique. Dès qu'il aura réuni au moins 15 souscriptions, la société pourra s'organiser et s'établir dans un local propre aux exercices.
But de la Société: Développement général et harmonique du corps.

Règlement

1. Tous les jeunes gens dès l'âge ... ans, jouissant d'une bonne réputation, peuvent se faire recevoir membre de la Société.
2. Tout membre paie une finance d'entrée de 5 f. et de plus une contribution de 2 f. 50 c. mensuelle.
3. Les membres se réunissent pour les exercices 2 fois par semaine, dans la soirée et chaque réunion dure 1 h ½.

De son côté M. Wilhelmi se charge de l'entretien du local et des engins, de l'éclairage, de la direction des exercices comprenant toutes les branches de la gymnastique. En outre dès que la Société prendrait de l'extension il s'engage à former des moniteurs et enfin il ~~s'occupera~~ consacrera quelques heures à des expositions sur l'utilité et la nécessité de la gymnastique considérée au point de vue physique, physique mo...

Observations: La société pourra déjà se constituer au

«Souscription pour l'organisation d'une Société de Gymnastique, à Vevey...» (1855) Il s'agit de l'acte de fondation de Vevey-Ancienne

Statuts (1855) de la section de Vevey) qui comptait de nombreux membres allemands et suisses-allemands

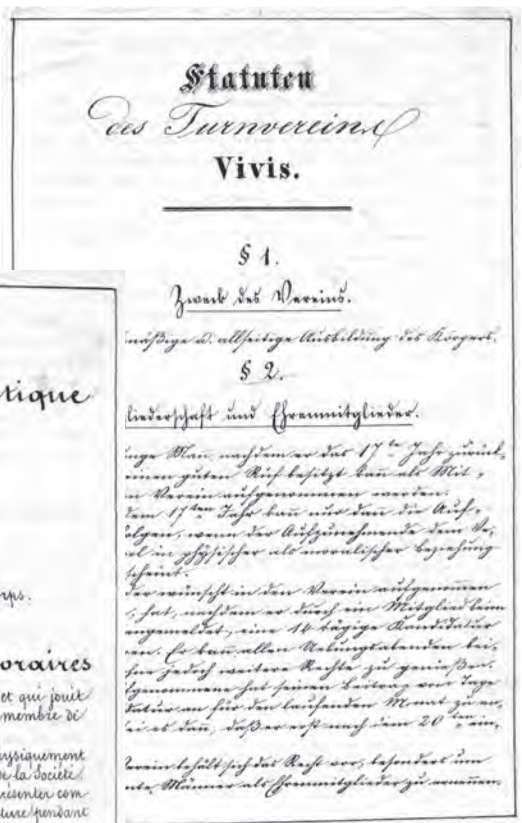

Statuten des Turnvereins Vivis.

§ 1.
Zweck des Vereins.

§ 2.
...liederschaft und Ehrenmitglieder.

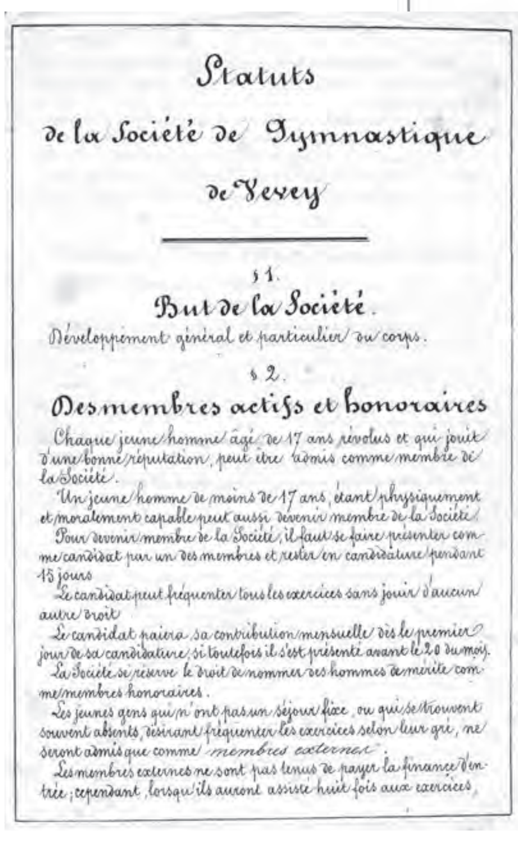

Statuts de la Société de Gymnastique de Vevey

§ 1.
But de la Société.
Développement général et particulier du corps.

§ 2.
Des membres actifs et honoraires

Chaque jeune homme âgé de 17 ans révolus et qui jouit d'une bonne réputation, peut être admis comme membre de la Société.

Un jeune homme de moins de 17 ans, étant physiquement et moralement capable peut aussi devenir membre de la Société.

Pour devenir membre de la Société, il faut se faire présenter comme candidat par un des membres et rester en candidature pendant 15 jours

Le candidat peut fréquenter tous les exercices sans jouir d'aucun autre droit

Le candidat paiera sa contribution mensuelle dès le premier jour de sa candidature, si toutefois il s'est présenté avant le 20 du mois.

La Société se réserve le droit de nommer des hommes de mérite comme membres honoraires.

Les jeunes gens qui n'ont pas un séjour fixe, ou qui se trouvent souvent absents, désirant fréquenter les exercices selon leur gré, ne seront admis que comme membres externes.

Les membres externes ne sont pas tenus de payer la finance d'entrée; cependant, lorsqu'ils auront assisté huit fois aux exercices

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Premières sociétés féminines

Une première société féminine est mentionnée à Lausanne dans les années 1890. Nous n'avons pas d'information à son sujet: elle n'a probablement vécu très longtemps.

C'est en 1912 que naît la première société répertoriée: celle du Sentier. En 1913 est fondée la «Perce-Neige» de La Tour-de-Peilz, qui participe à la Fête cantonale de 1914.

Les fondations se suivent ensuite très rapidement: Orbe JP (avant 1916); Le Lieu en 1917; Bex SFEP et Pully en 1918; Oron, Lucens, Yverdon AG, Yverdon-Ancienne, Lutry, Ecublens, Renens et La Sarraz en 1919; Le Brassus en 1920; Lausanne AG en 1922; Lausanne-Bourgeoise en 1923; Chailly/Lausanne et Morges en 1924; et probablement quelques autres...

Ces dames présentent des exercices d'ensemble lors de la Fête cantonale de Montreux, en 1923.

Elles choisissent volontiers des noms de fleurs: «Perce-Neige» à Yverdon-Anc. et La Tour-de-Peilz, «Edelweiss» à Yverdon AG, «Anémone» à La Sarraz; «Muguet» à Aigle. Cela est probablement dû à la couleur blanche dominante dans leurs tenues. La société féminine de Château-d'Oex, fondée en 1931, se nomme «les Bluettes»: la robe bleue venait d'être introduite !

Ces sociétés sont tantôt indépendantes, tantôt «sous-sections» d'une «section-mère» masculine. Une bonne partie d'entre elles sont dirigées par des moniteurs.

Orbe Jeunes-Patriotes, en 1916 (fondée peu avant)

Premier cours romand pour monitrices et moniteurs de gymnastique féminine, Lausanne, 1915
Au centre du premier rang: le prof. Ernest Hartmann, directeur du cours

Le Lieu, vers 1920 (fondée en 1917)

Le Sentier, en 1924 (fondée en 1912)

Lausanne AG, en 1923 (fondée en 1922)

La «Perce-neige» d'Yverdon-Anc. (fondée en 1919) avec un groupe de filles, les «Ondines», vers 1920

La féminine de Renens (fondée en 1919) avec les actifs et les pupilles, vers 1920

L' «Edelweiss» d'Yverdon AG (fondée en 1919) avec les actifs et les pupilles, en 1926

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Débuts de la gymnastique féminine

Les pédagogues et médecins du XVIII[e] siècle avaient préconisé la pratique de la gymnastique féminine. Mais elle a mis beaucoup de temps à s'imposer dans la pratique.

Phokion-Heinrich Clias, un des promoteurs de la gymnastique suisse, a pourtant développé, dans la première moitié du XIX[e] siècle, une méthode médicalement fondée: la «callisthénie». Mais l'absence de nécessités militaires et le port du corset, qui entrave les mouvements, retardent l'introduction de la gymnastique scolaire des filles et la création de sociétés féminines.

Les premières apparaissent en Suisse alémanique à partir de 1893. Elles fondent, en 1908, l'Association suisse de gymnastique féminine (ASGF).

D'abord inspirée par celle des messieurs, la gymnastique féminine adopte rapidement la méthode suédoise: cannes, bancs, espaliers, exercices de tenue aux engins.

C'est en 1925 que les Vaudoises s'unissent, sous l'impulsion d'Ernest Hartmann (Lausanne-Bourgeoise), en fondant l'Association cantonale des sociétés de gymnastique de dames, qui deviendra plus tard l'Association vaudoise de gymnastique féminine (AVGF). Mlle Jeanne Hunziker en est la première présidente technique.

Dès lors, des Journées cantonales féminines sont organisées régulièrement; des démonstrations sont présentées aux Fêtes masculines.

L'ASGF organise une première Journée fédérale en 1928, à Berne, dans le cadre de l'Exposition suisse du travail féminin (SAFFA). Une semaine avant la Fête fédérale de 1932, à Aarau ont lieu des Journées féminines (sans alcool !). Les compétitions individuelles et les classements de sociétés ne seront introduits par l'ASGF et l'AVGF que dans les années 60.

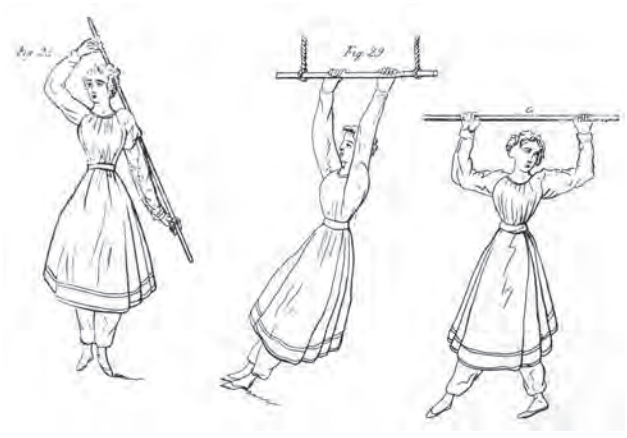

Extraits de la «Callisthénie» (1843) de Phokion-Heinrich Clias

Leçon-modèle du premier cours féminin de 1915

Ernest Hartmann (1860-1938), premier président de l'AVGF

Professeur de gymnastique à l'école normale d'institutrices, il avait précédemment été président de la SCVG (1900-1902), technicien fédéral (1901-1913) et président central de la SFG (1916-1919)

Les dames de Morges en 1924

Journée romande féminine d'Yverdon, en 1930: exercices d'ensemble sous la direction de Jeanne Hunziker, première présidente technique de l'AVGF

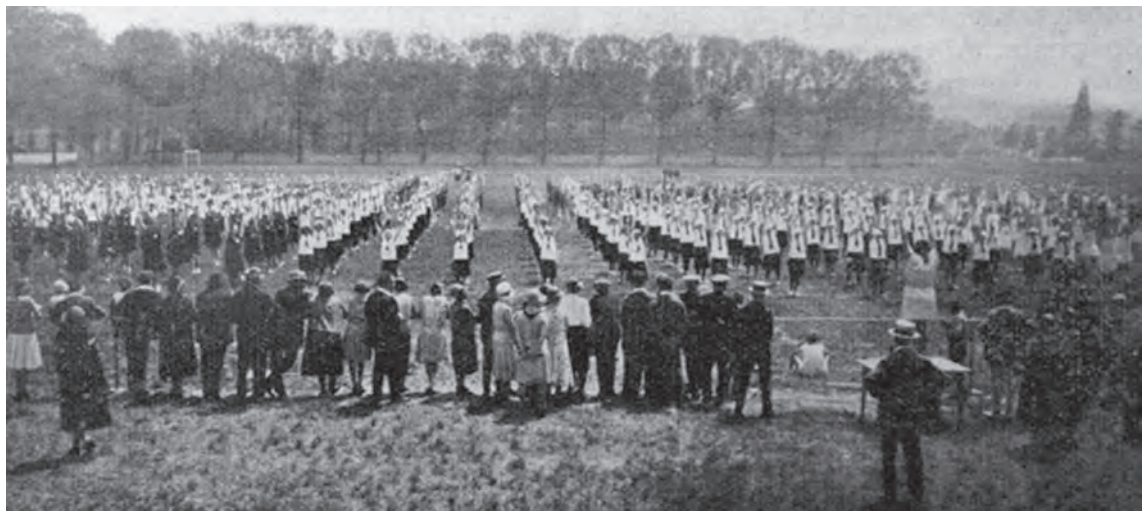

Les tenues blanches et bleues côtoient le costume marin

Outre le saut en hauteur, le programme comprenait des jeux (balle par-dessus la corde, balle à la corbeille, des exercices à mains libres ou avec massues et une course d'estafette

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Disciplines, techniques et installations d'autrefois

1

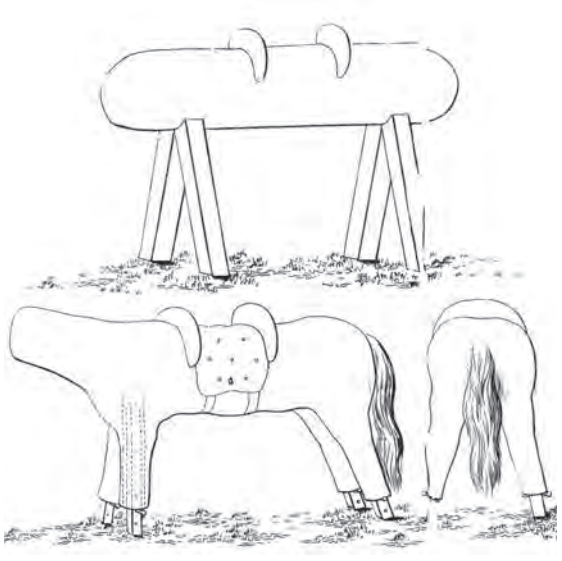

Cheval-arçon dessiné par Friedrich-Ludwig Jahn, promoteur de la gymnastique allemande (tiré de «Die deutsche Turnkunst», 1816)

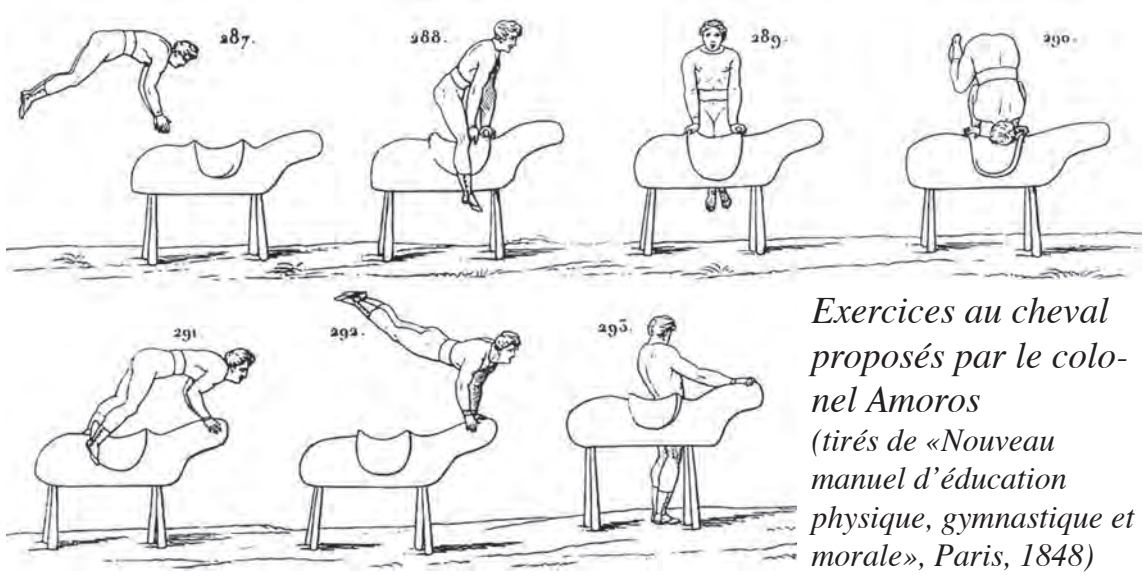

Exercices au cheval proposés par le colonel Amoros (tirés de «Nouveau manuel d'éducation physique, gymnastique et morale», Paris, 1848)

Barres parallèles longues, Fête fédérale de Lugano, 1894

Préliminaires avec cannes, Fête fédérale de Lugano, 1894

Lausanne AG à la double barre fixe, Fête fédérale de Lugano, 1894

Préliminaires avec flambeaux, Lausanne-Bourgeoise, vers 1900, © Musée de l'Elysée, Lausanne

Pyramide de Vevey-Ancienne, 1901
© Musée historique de Vevey

Javelot sur cible, Fête fédérale de Lausanne, 1909

Saut à la perche en section, Fête fédérale de La Chaux-de-Fonds, 1900

Barres parallèles, Fête fédérale de Bâle, 1912

Escrime, Fête fédérale de Bâle, 1912

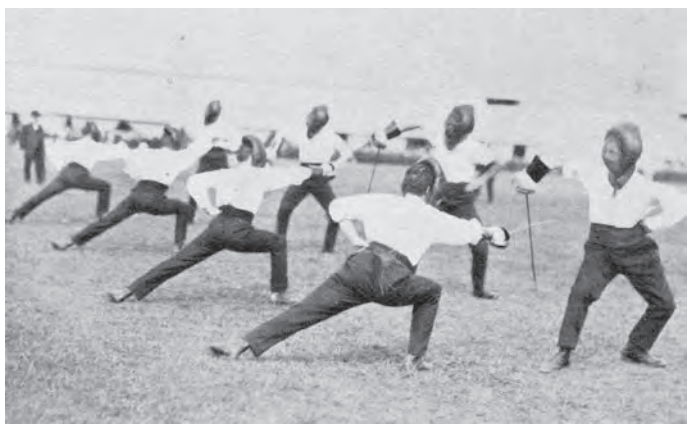

Grimper, Fête fédérale de Bâle, 1912

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Disciplines, techniques et installations d'autrefois

Saut à la planche oblique,
Fête fédérale de Bâle, 1912

Sauts obligatoires,
Fête fédérale de Bâle, 1912

Saut de cheval individuel,
Fête fédérale de Bâle, 1912

Tir à la corde,
Fête fédérale de Bâle, 1912

Anneaux, Fête fédérale de Genève, 1925

Barre fixe,
Fête fédérale de Genève, 1925

Cheval-arçons,
Fête fédérale de Genève, 1925

Trapèze, Fête fédérale de Genève, 1925

Lausanne AG à la barre fixe,
Fête fédérale de Genève, 1925

Préliminaires,
Fête fédérale de Lucerne, 1928

Javelot en section, vers 1932

Saut de ciseaux, Paul Audemars (Vevey-Anc.), 1934

Anneaux balançants
Fête fédérale
de Lucerne, 1963

Le Sentier à la barre fixe,
Fête cantonale de Lausanne, 1926

Yverdon AG aux anneaux,
Fête fédérale de Winterthur, 1936

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Histoire de costumes

Les gymnastes de la SCVG en 1864
© Musée suisse du sport, Bâle

Lausanne AG, 1894

Lausanne GH, vers 1900
© Musée de L'Elysée, Lausanne

Vevey Jeunes-Patriotes, 1902

Vevey-Ancienne, 1903

Equipe de gymball, Villeneuve, 1921

Equipe de balle à la corbeille, Le Sentier, 1930

Lausanne AG, 1923

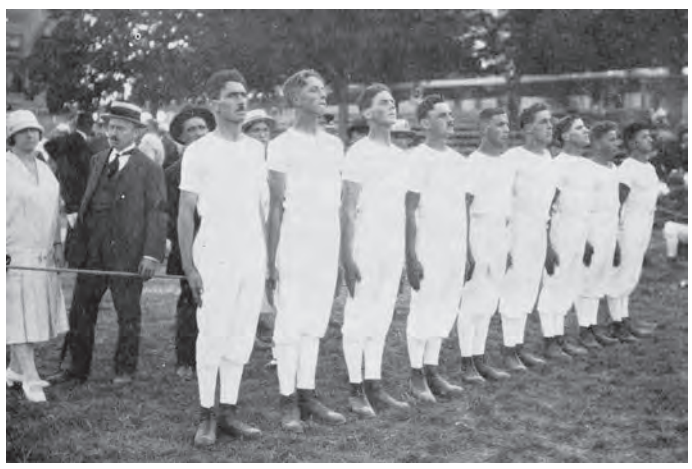

Chardonne, 1925

Yverdon AG, 1932

Vevey-Ancienne, 1934 (robe bleue)

Les «Bluettes» de Château-d'Oex, 1933 (robe bleue)

Vevey-Ancienne, 1943

Château-d'Oex, 1944: toute la société en blanc, y compris... les «Bluettes»

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Histoire de costumes

Fête fédérale de Berne, 1947

Vevey-Ancienne, 1951

Gyms-hommes,
Fête fédérale de Lausanne, 1951

Montagny, 1952

Granges-Marnand, 1963

Fête fédérale de Berne, 1967

Clarens, vers 1970

Vevey-Ancienne, vers 1970

Préverenges, 1973

Préverenges, 1976

Fête fédérale de Genève, 1978

Vevey-Ancienne, 1978

Corcelles-le-Jorat, 1979

Vevey-Ancienne, 1979

St-Prex, 1981

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Histoire de costumes

Vevey-Ancienne, 1985

Corcelles-le-Jorat, 1990

Actifs vaudois, Gymnaestrada, 1991

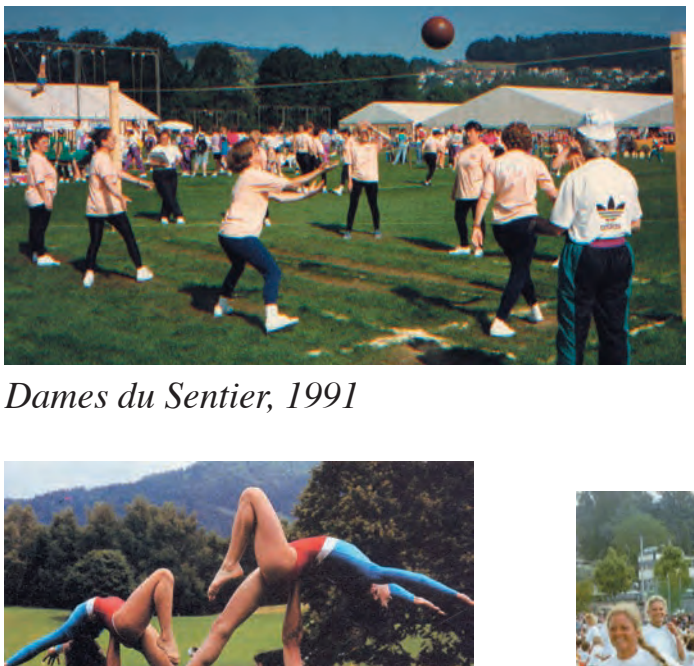

Dames du Sentier, 1991

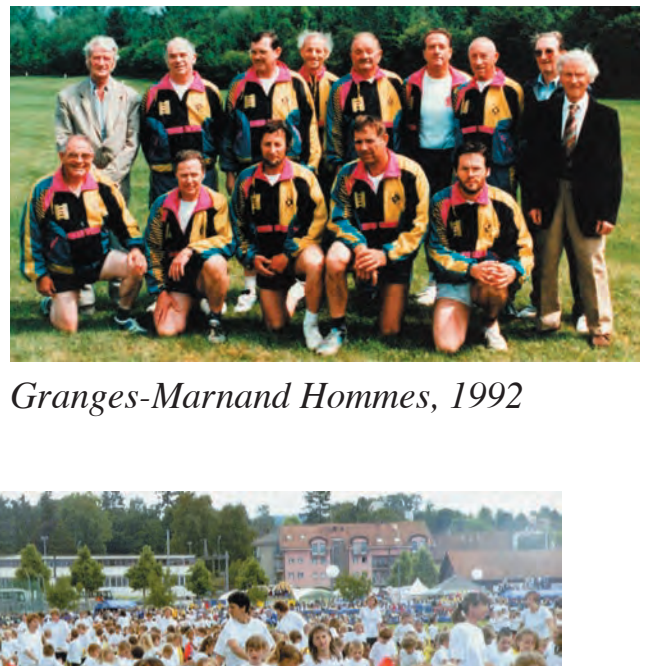

Granges-Marnand Hommes, 1992

La Sagne, 1993

Yverdon AG, mixte jeunesse, 1996

Gymnastique enfantine,
Fête cantonale de Payerne, 2000

Renens, 2002

Vevey Jeunes-Patriotes, 2003

Renens, 2003

Production cantonale des dames, 2004

Rolle, 2005

Lausanne AG, 2007

SFEP Bex, aérobic, 2005

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

2001: AVGF + SCVG = ACVG

En 1985, la Société fédérale de gymnastique (SFG) et l'Association suisse de gymnastique féminine (ASGF) fusionnent, mettant ainsi fin aux inextricables problèmes de répartition des responsabilités et d'appartenance des différents groupes des sociétés. La nouvelle Fédération suisse de gymnastique (FSG) ouvre la voie.

Les nombreux groupes mixtes et les concours communs rendent inéluctable la fusion des deux Associations vaudoises dont la collaboration s'intensifie. En 1997, l'AVGF adopte le «Gym vaudois» de la SCVG comme organe officiel. En 2000, une Fête cantonale commune, à Payerne, abolit la tradition des week-ends séparés. De la gymnastique enfantine aux seniors, tous les âges y sont représentés.

Les avantages d'une association mixte (par exemple la création d'un secrétariat cantonal unique) finissent par l'emporter sur les difficultés à surmonter. En novembre 1998, les deux Assemblées cantonales donnent, à l'unanimité, leur aval au processus de fusion. Au terme d'un gros travail préparatoire (rédaction des statuts, règlement des questions financières, définition des structures, ...), les délégués de la SCVG et de l'AVGF acceptent la fusion, à nouveau à l'unanimité, les 11 et 19 novembre 2000.

Le 7 avril 2001, à Ecublens, une Assemblée des délégués commune ratifie les statuts et élit le premier comité de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG).

Forte de 300 sociétés et de plus de 20'000 membres, cette Association devient un poids lourd du sport et de la vie sociale vaudoise.

Comité de l'AVGF en 1998

Comité de la SCVG en 1998

Assemblée de fusion, Ecublens, 7 avril 2001

Le premier comité de l'ACVG

Février 1997: «Gym vaudois», organe de la SCVG, devient la Revue officielle de la Gymnastique vaudoise

Les présidents sortants, Jean-Claude Brélaz (SCVG) et Myriam Harnisch (AVGF), signent le contrat de fusion puis... font leurs valises !

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

2006: Fête cantonale d'Aigle

Concours individuels et jeux

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

2006: Fête cantonale d'Aigle

Concours de sociétés

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Jeux

A partir du début du XX[e] siècle, les sociétés de gymnastique se sont intéressées aux jeux de ballon, sous l'influence du football qui concurrençait sérieusement la gymnastique. Après l'éphémère gymball, la balle à la corbeille a été abondamment pratiquée, également par les dames, des années 30 aux années 70. A partir des années 40, le handball à 11 sur grand terrain, puis le handball à 7 en salle, dès les années 50, ont connu les faveurs des gymnastes masculins. Apparu à la fin des années 50, le volleyball est toujours proposé dans nos fêtes, de même que l'unihockey depuis les années 80.

Un jeu oublié: le gymball

Apparu peu après 1910, le gymball avait pour but d'offrir une activité attractive aux gymnastes tout en concurrençant le football, dont il s'inspirait beaucoup et empruntait le terrain. Joué avec les mains, il préfigurait le handball. La SCVG a mis sur pied un championnat cantonal pendant quelques années. Ce jeu a disparu vers 1930.

III. Joueurs.

Séries A et B. Une équipe de série A ou B se compose de onze joueurs qui tirent leur nom de la place exacte qu'ils occupent sur le terrain ; ils se répartissent en : un gardien de but, deux arrières (droit et gauche), trois demis (droit centre et gauche) et cinq avants (extrême ou allier droit, intér. droit, avant-centre, intér. gauche, extrême ou allier gauche).

Série C. Une équipe de série C se compose de neuf joueurs. Ils se répartissent en : un gardien de but, deux arrières (droit et gauche), deux demis (droit et gauche) et quatre avants (extrême droit, intér. droit, intér. gauche, extrême gauche ou allier).

Ligne de touche 70 m. et plus.

Hauteur du but 2 m. 44 — Surface de but.

Répartition des joueurs.

Camp qui engage.

Les avants du camp « intér. droit, avant centre et intér. gauche), ainsi que les avants du camp « intér. droit et intér. gauche) sont placés sur le cercle.

Un match de gymball met deux équipes aux prises. La mission de chacune d'elles est de marquer des buts et d'empêcher d'en marquer. L'envoi de la balle dans le but, c'est-à-dire dans l'espace compris entre deux poteaux distants de 6 mètres à 7 mètres et hauts de 2 m. 44, est une action qui s'appelle elle-même un but ou goal.

IV. Durée du jeu.

Un match réglementaire a une durée de 75 minutes, à moins d'accord contraire, y compris les 5 minutes de repos entre les deux mi-temps ; des prolongations peuvent être prévues en matches de quart de finales, demi-finales et finales. Les capitaines de chaque équipe en présence doivent se mettre d'accord quant à la durée de ces prolongations. L'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts est victorieuse.

V. Directeurs de jeu.

L'arbitrage est confié à un arbitre muni d'un sifflet (à double sons, si possible). Celui-ci est aidé de deux juges de touche. (Les fonctions et compétences de ces trois personnages seront définies par un règlement spécial.)

VI. Préparation au jeu.

Les capitaines de chaque équipe tirent les camps au sort. Le « onze » qui, à ce tirage au sort, choisit le camp, laisse au « onze adverse la mise du ballon en jeu. A la mi-temps changement de camp.

VII. But du jeu.

Lancer le ballon dans les buts adverses ; l'équipe qui a le plus de buts (goals) à son actif, a match gagné.

VIII. Signes distinctifs.

Chaque équipe doit se vêtir d'un maillot, d'une écharpe ou d'un bonnet de couleurs uniformes afin de ne pas confondre les joueurs et faciliter l'arbitre dans sa tâche. Le port d'un maillot est préférable aux écharpes et bonnets de couleurs. Le soulier de football est autorisé. Ce n'est pas le cas pour les souliers dits « à pointes ».

IX. Marche du jeu.

Immédiatement après le coup de sifflet de l'arbitre, le centre-avant possesseur de la balle, passe celle-ci à son co-équipier l'intér. droit ou gauche, sitôt le ballon en mains de ce dernier, les adversaires ont le droit de s'emparer du ballon, en interceptant une passe, ou tout autre moyen autorisé.

X. Manières de jouer.

Inutile de recommander aux équipes de ne ne pas pratiquer un jeu dur ou brutal. Des sanctions sévères seront faites aux équipes pratiquant ces jeux d'une façon anti-sportive. (Voir règlement fait.)

XI. Observations.

a) Le ballon touchant un poteau de but, la barre transversale, les piquets ou l'arbitre et rebondissant dans le jeu, reste en jeu.

b) Le ballon dépassant les lignes de touche est remis en jeu par un joueur adverse de celui qui l'a lancé hors du terrain.

c) Le ballon dépassant la ligne de but, lancé ou touché par un joueur du camp adverse à cette limite, est hors jeu.

d) Par contre si la balle a été touchée par un joueur du camp dont la ligne de but aura été passée, c'est une pénalité désignée sous *hors but* et le ballon est remis en jeu par un joueur adverse, depuis le coin du terrain situé du côté où le ballon est sorti.

e) Le gardien de but peut être changé pendant la partie, mais l'arbitre doit en être avisé.

f) Tout joueur quittant le terrain pendant la partie (sauf en cas d'accident ou cas exceptionnel) sans l'autorisation de l'arbitre sera pénalisé. (Voir pénalités.)

g) Tout arrêt de jeu provoqué par plusieurs joueurs doit être sifflé et la balle remise en jeu par une « chandelle » tirée par l'arbitre.

h) On entend par arrêt de jeu, un attroupement de joueurs des deux camps, soit debouts, soit à terre, se tiraillant le ballon. (Ces tiraillements sont à éviter le plus possible.)

i) On entend par chandelle, un lancer de balle en l'air, deux joueurs de chaque camp seront en présence. Ceux-ci ne pourront s'emparer de la balle qu'une fois qu'elle a touché terre.

Les règlements du jeu ont pour but de faire jouer les matches avec le moins d'arrêts possibles et il est du devoir de l'arbitre de ne pas infliger de pénalités pour des infractions purement techniques. Le fait de siffler constamment pour des infractions douteuses ou insignifiantes, peut être une cause de mauvaise humeur des joueurs et réduit le plaisir des spectateurs.

j) Dans la durée d'un match, l'arbitre doit tenir compte du temps qui peut être perdu ensuite : d'avaries de ballon, d'accident, etc.

k) Le gardien de but a pour tâche d'empêcher la balle de pénétrer dans l'espèce de porte dont il défend l'accès ; il est seul autorisé à frapper le ballon avec les pieds. Le gardien est autorisé à se servir de ses pieds pour arrêter et rejeter la balle, sans préjudice, naturellement, du jeu des mains, dont il est libre de se servir comme il l'entend.

l) Chaque joueur doit tenir sa place et ne peut faire plus de *trois pas avec le ballon en mains* ; s'il entreprend une échappée, il est tenu de lancer le ballon à terre tous les trois pas. Un joueur momentanément immobile ne doit pas garder le ballon en mains ou contre lui, afin d'éviter les corps à corps.

m) Toute infraction aux règles ou brutalité est punie d'un coup franc. Celui-ci peut être direct ou indirect, l'arbitre seul le décide. Une distance de trois mètres doit être observée entre les joueurs et celui qui tire le coup franc.

n) Dans les coups francs, pénalités, engagements etc., le joueur a toute latitude de lancer le ballon, soit avec le poing, soit avec la main, excepté pour la remise en jeu des balles sorties en touche. Ce lancer doit se faire en tenant le ballon à deux mains et l'envoyer par-dessus la tête, ceci sans que les pieds du lanceur quittent le sol.

Une pénalité ne doit être accordée que sur faute grave dans le carre des 16 mètres ; une faute minime ou un coup de pied involontaire est puni par un coup franc. Le jugement de ces cas est dans la compétence de l'arbitre.

o) La remise en jeu du ballon après un *hors jeu* se fait par le gardien auquel, auparavant, la balle a été lancée par un des arrières de son camp. Le gardien dégage avec les pieds, sans toutefois dépasser la lignes des 3 ½ mètres. Si c'est le cas, il y a pénalité de la part du gardien des buts.

p) Fautes de jeu entrainant des pénalités.

Il est du devoir des équipes de se présenter à l'heure au complet. Si vingt minutes après la convocation d'un match, l'une des équipes fait défaut, ou que son « onze » est incomplet, dans ce cas avec impossibilité de joner, cette équipe est déclarée battue par 3 à 0. Forfait.

Fautes de jeu entrainant des pénalités.

1.

Tendre un croche-pied.
Sauter avec brutalité sur un adversaire.
Pousser ou charger violemment un adversaire.
Charger un adversaire par derrière en lui immobilisant le corps et les bras.

Une pénalité grave dans l'espace de 16 mètres porte le nom de « penalty » ou pénalité double. Cette faute est punie par un lancer direct à 11 mètres de distance des buts. Pendant ce lancer, les joueurs se tiennent dans la ligne des 16 mètres.

2.

On entend par pénalité grave les fautes ci-après :
Charge brutale.
Coup de pied volontaire, immobilisation des bras ou autres parties du corps de manière à empêcher manifestement un adversaire de marquer un but ou de passer à un co-équipier.

Règle unique du joueur « hors jeu ».

Dans l'avance d'une équipe sur les buts adverses, tout joueur *hors jeu* entraine une pénalité pour son camp.

L'on entend par joueur *hors jeu* celui qui n'a pas au moins trois adversaires entre lui et les buts attaqués au moment où le ballon ou son équipe se rapproche du dit but.

Les compétences et devoirs des arbitres

et des juges de touche seront définis par le comité technique assumant l'organisation du championnat.

Ce règlement a été en mains du président de la Commission technique, qui l'a approuvé.

Un tirage à part des **Règles générales du Gymball** sera fait par l'imprimeur du journal, qui le tiendra à la disposition des intéressés au prix de 20 cent. l'exemplaire.

Règles du gymball, tirée du «Gymnaste vaudois», avril 1921

Equipe de gymball de Villeneuve, championne vaudoise 1922

Equipe de basket du Sentier, 1954

Balle à la corbeille:

Lausanne AG féminine, années 40,

Yverdon AG actifs, 1938

Volleyball:

Gyms-hommes, Fête cantonale d'Aigle, 2006

Dames, Fête cantonale de Morges, 1994

Handball sur grand terrain, Vevey-Anc., années 50

Jeunes gymnastes de Lausanne-Ville, 1989

Unihockey, Fête cantonale d'Aigle, 2006

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Gymnastes chanteurs et musiciens

69. Le gymnaste en voyageant.

1. Le gymnaste en voyageant,
   Juch heidi, juch heida,
Peut aller mêm' sans argent,
   Juch heidi, heida.
Toujours heureux en chemin,
Qu'importe le lendemain!
Juch heidi, juch heida,
Juch heidi, heida heida,
Juch heidi, juch heida,
Juch heidi, heida.

2. Si le soir dans le village,
   Juch heidi, juch heida,
Le gymnaste est sans ménage,
   Juch heidi, heida,
Il va droit chez le curé,
Lui dit qu'il est arrivé.
Juch heidi, etc.

3. Si dans ses recherch' du beau,
   Juch heidi, juch heida,
Le gymnast' trouve un tonneau,
   Juch heidi, heida,
S'il contient le vrai liquide,
L'un devient plein, l'autre vide.
Juch heidi, etc.

4. De la bière et du fromage,
   Juch heidi, juch heida,
Une fille au beau visage,
   Juch heidi, heida,
N'est-ce pas tout c'qu'il lui faut,
Quand d'aimer il a l'défaut?
Juch heidi, etc.

5. La moral' de tout ceci,
   Juch heidi, juch heida,
Mesdam's, messieurs, la voici:
   Juch heidi, heida,
C'est qu'il vaut mieux sur la terre
S'amuser que ne rien faire!
Juch heidi, etc.

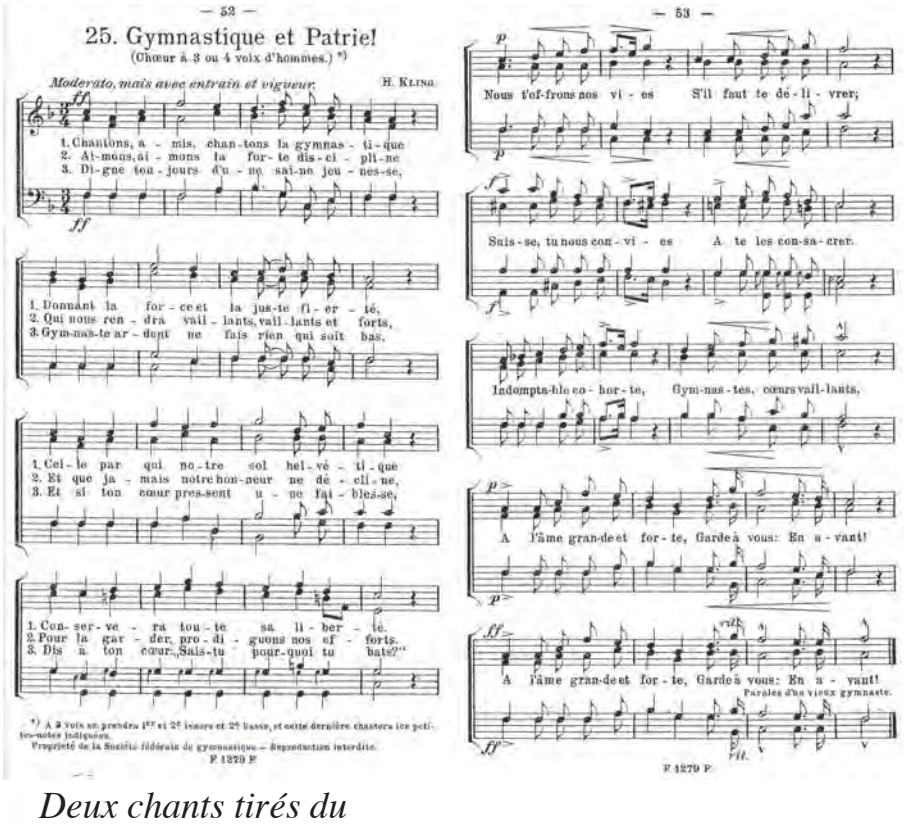

Deux chants tirés du «Chansonnier des gymnastes romands» (années 1900)

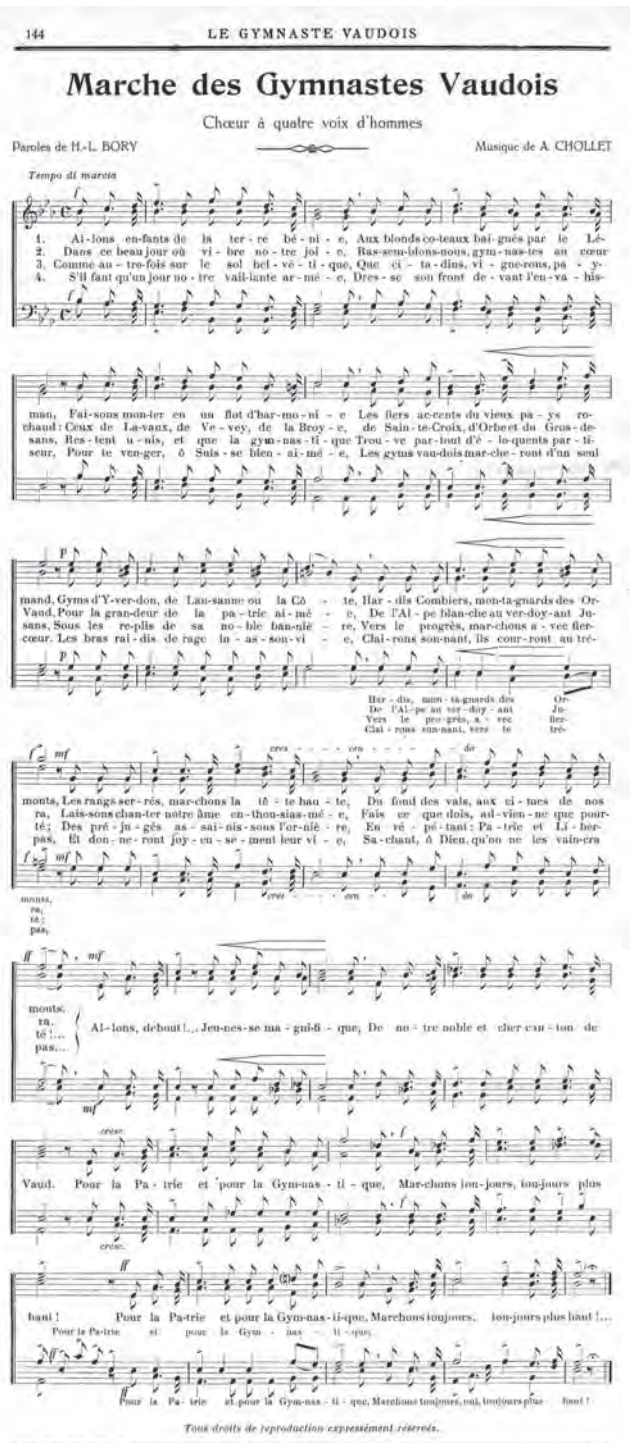

«Marche des Gymnastes vaudois» publiée dans le «Gymnaste Vaudois», septembre 1916

Beaucoup de sociétés ont compté, dès les origines, des groupes de chant ainsi que des sous-sections de tambours et de clairons destinées à accompagner les défilés. Leur existence a souvent été très épisodique et la plupart ont disparu dans le courant de la première moitié du XX^{e} siècle, à l'exception notable de la Chorale GDH d'Yverdon, devenue un choeur d'hommes réputé.

Dans les années 20-30, Lausanne AG et Le Sentier ont même constitué un orchestre.

La tradition du chant s'est cependant maintenue dans les assemblées cantonales, ouvertes par l'Hymne vaudois, ainsi que dans celles de nombreuses sociétés.

Un chant encore au répertoire:

Chant des gymnastes

Le réveil matinal *(bis)*
Etait un peu brutal *(bis)*
Le réveil matinal
Etait un peu brutal,
Pour les gymnastes, c'est radical.

Refrain:
Sourions, sourions,
Les gymnastes partout,
Les gymnastes partout,
Sourions, sourions,
Les gymnastes prennent tout
Par le bon bout.

La pluie tombe à torrents *(bis)*
Tout est dégoulinant *(bis)*
La pluie tombe à torrents,
Tout est dégoulinant,
Pour les canards, c'est épatant.

Le soleil nous a cuits *(bis)*
Et puis nous a recuits *(bis)*
Le soleil nous a cuits,
Et puis nous a recuits,
Nous avons l'air de pommes d'api.

(auteur inconnu)

Chants de sections:
à dr.: Lausanne AG
ci-dessous: Yverdon AG

FSG Yverdon Amis-Gymnastes

Chant des Aminches

musique: air «Anne-Marie», mélodie populaire annotée par P. Kaelin
paroles: Jules Jaccard (1948)

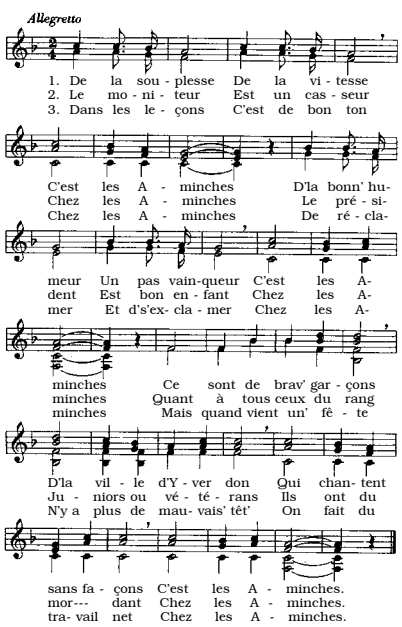

Marche des Amis-Gymnastes.

Paroles d'Henri-Louis Bory. Musique de Gustave Waldner.

1. Allons, amis! intrépide jeunesse,
Alignons-nous sous les plis du drapeau,
Ne laissons pas la crainte et la mollesse
Nous accabler de leur triste fardeau.
Nous possédons, grâce à la gymnastique,
Des cœurs trempés pour la lutte et l'effort,
Tels les héros de l'Helvétie antique,
Pour le travail debout jusqu'à la mort!...

Refrain:
Joyeux Pieds-Noirs, toujours enthousiastes!
Lançons nos voix vers les cieux infinis,
Et répétons, vaillants Amis-Gymnastes:
Pour le drapeau, soyons toujours unis!

2. Nous cultivons la force et la souplesse,
Pour aguerrir notre cœur, notre main;
Pour mieux parer aux coups de la vieillesse
Qui nous attend au contour du chemin.
Oui nous voulons, dans les Amis-Gymnastes,
Des esprits sains, des corps toujours adroits;
Des cœurs épris d'espérance plus vastes,
Sachant défendre et leur vie et leurs droits.

3. Dans les concours d'adresse et de courage,
Après des mois de pénibles travaux,
Les Amis-Gyms combattent avec rage
Pour triompher de leurs puissants rivaux.
Mais au retour de ces brillantes fêtes,
Sous les drapeaux flottant au vent des soirs,
Ce sont des fleurs qui tombent sur les têtes
De nos vaillants et vigoureux Pieds-Noirs!...

4. Bâle, Zurich et Lugano, Lucerne,
Ont tour à tour couronné nos exploits,
De Chaux-de-Fonds jusqu'à Schaffhouse et Berne,
On a donné la palme aux Lausannois.
Honneur aux vieux de l'an quatre-vingt-quatre
Qui n'ont jamais douté de l'avenir!...
A ces champions que rien ne put abattre,
Gardons, amis, un pieux souvenir!

5. Si quelque jour, notre chère patrie,
Dans le danger réclamait ses enfants,
On nous verrait jeter avec furie
Nos bras vengeurs dans les rangs triomphants.
Fiers gardiens de ton indépendance,
Noble pays, nous saurions te venger,
Car les premiers nous serions de la danse,
Si l'étranger menaçait nos foyers!

La section de Clarens et ses tambours, 1945

Orchestre de Lausanne AG, années 20-30

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Pupilles et pupillettes

Dès les années 1850, des groupes d'*élèves* sont constitués au sein des sociétés. Mais ils sont éphémères et ne participent qu'aux soirées et fêtes locales.

A partir de 1885 existent des classes plus formelles, notamment à Lausanne. Elles se généralisent à partir de 1900.

Il faut attendre 1914 pour que des réunions cantonales soient organisées pour les *pupilles*. C'est en effet ainsi qu'on les nomme jusqu'en 1976, date à laquelle ils deviennent les *jeunes gymnastes*.

Les premières classes de *pupillettes* sont créées à la fin de la première guerre mondiale. Elles garderont ce nom jusqu'à la fin des années 90. On parle actuellement de groupes de *jeunesse fille*s.

Depuis la fin des années 70, la tendance est aux groupes mixtes, particulièrement dans la catégorie 11-16 ans.

La *gymnastique enfantine* et les cours *mères et enfants* (souvent maintenant *parents et enfants*), apparus il y a une trentaine d'années, permettent aux sociétés d'offir des activités aux tout petits qui peuvent même participer aux Fêtes cantonales.

Préliminaires généraux de la Journée cantonale des pupilles, Vevey, 1916

Lausanne AG, 1934

Yverdon-Ancienne, 1937

Vevey-Ancienne, années 40

Clarens, années 40

Camp des pupilles vaudois à Tenero, 1967

Rolle, 1993

Bex, 1994

Yvonand, 2008

Vevey Jeunes-Patriotes, 2008

Gymnastique enfantine de Château-d'Oex, Fête cantonale d'Aigle, 2006

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Soirées

Tradition solidement établie, depuis 130 ans pour les plus anciennes, les soirées annuelles des sociétés sont un rendez-vous incontournable de la vie locale. On y démontre les différentes facettes de l'activité gymnique, mais aussi la créativité, la polyvalence, la débrouillardise et l'humour des membres, qui peuvent s'exprimer très librement.

Le Sentier, 1899

Granges-Marnand, 1910

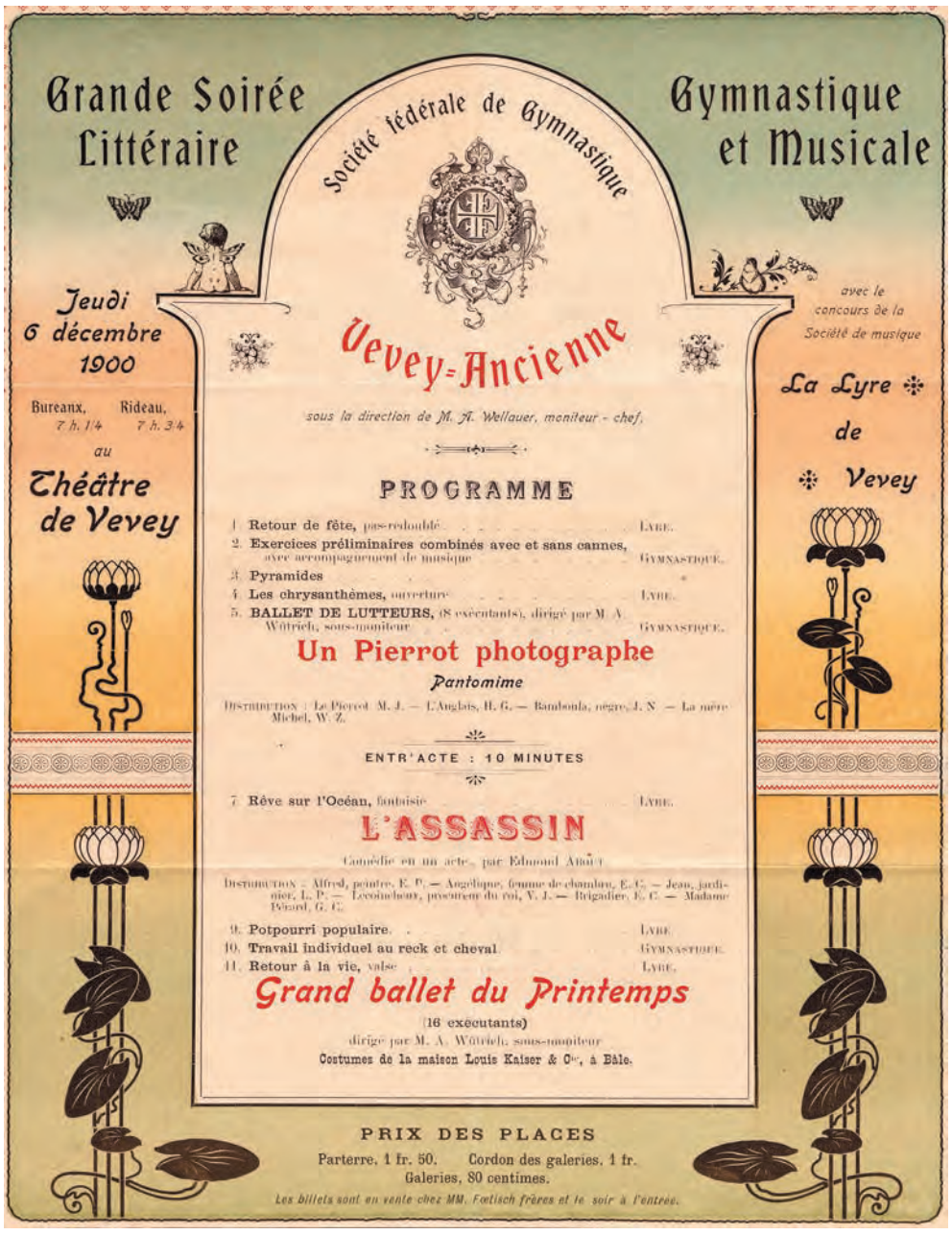

© Archives communales Vevey

Yverdon AG, années 1920

Vevey-Ancienne, 1954

Le Sentier, 1938

Vevey-Ancienne, 1953

Yverdon AG, 1978

Corcelles-le-Jorat, 1985

St-Prex, 1980

Château-d'Oex, 2005

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Courses obligatoires

Les courses obligatoires étaient une condition imposée par la SFG pour obtenir le droit de concourir dans une Fête fédérale. Ces marches, d'une distance imposante, devaient être accomplies plusieurs fois par année, par un pourcentage minimum des membres actifs (la moitié, puis le tiers). Un rapport devait être envoyé au Comité cantonal qui en tenait à jour le décompte. Les sociétés amendaient souvent les absents.

On portait pour l'occasion la tenue «civile», costume-cravate. En général libre hors des localités, la formation devenait plus rigoureuse pour les traverser: encolonnement, drapeau déployé, marche au pas au son du tambour. On profitait souvent de l'occasion pour rendre visite à une autre société, avec laquelle on partageait un repas ou une démonstration publique de gymnastique.

Limitée à une sortie par année, sans minimum de kilométrage, à partir de 1930, la course obligatoire a peu à peu perdu son sens tout en conservant son nom pendant quelques dizaines d'années.

Beaucoup de sociétés ont conservé la tradition d'une sortie annuelle, par exemple sous forme d'un rallye automobile ou d'un week-end en familles, parfois d'une course en montagne.

—— *(Corresp.)* — Dans son assemblée du mois de mars, notre Société avait décidé de faire sa première course obligatoire ; le but proposé était le village d'Echallens.

L'heure du départ a été fixée à minuit, 15 mars, réunion place de l'Hôtel-de-Ville. A l'heure indiquée s'y rencontraient vingt-cinq gymnastes. Après avoir nommé un directeur de course, les gymnastes se mirent en marche, accompagnés de deux tambours.

A Lausanne, nous avons fait la première étape devant un hôtel ; malgré notre tapage, on nous a ouvert avec assez de peine et même on nous a servi à boire dans la rue.

Après ce petit arrêt, nous nous sommes remis en marche jusqu'à Romanel, où nous avons déjeûné. — Au rappel du tambour, la section se remit en route jusqu'au but indiqué. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, nous avons pris un petit rafraîchissement. Bientôt après, le président de la section d'Echallens, M. E. Favre, averti de notre présence, arriva et nous reçut au nom de la section ; il fit chercher quelques gymnastes qui eurent la bonne idée de nous conduire au local, où quelques jolis tours furent exécutés par les membres des deux Sociétés.

Vers midi, nous rentrâmes à l'Hôtel-de-Ville, où l'on nous avait préparé un modeste dîner ; après le repas, la Société d'Echallens a bien voulu nous inviter à partager un verre dans leur local d'assemblée. A cette occasion, des discours et des chansons ont été produits à profusion jusqu'à 3 heures, heure fixée pour le départ.

Nos excellents amis-gymnastes d'Echallens nous ont encore accompagnés jusqu'au bout du village, puis l'on s'est serré une dernière fois la main en se promettant de se revoir à la fête cantonale à Vevey.

Ensuite notre colonne se mit en route jusqu'à Lausanne, où l'on attendit avec impatience le chemin de fer pour rentrer dans nos pénates. — A la gare, nous fûmes reçus par nos amis empêchés de participer à la course.

En terminant notre compte-rendu, nous ne pouvons que remercier chaleureusement nos amis-gymnastes d'Echallens du bon accueil qu'ils nous ont réservé et merci aussi à l'hôtelier pour sa bonne et cordiale réception ! A. C.

Course obligatoire de Vevey-Ancienne, 1876
«Gymnaste suisse», avril 1876
Note: Vevey - Lausanne - Echallens - Lausanne: 50 km !

Courses obligatoires.

Nous constatons, par la réception des rapports, que nombre de sections ignorent encore les prescriptions fédérales concernant les courses obligatoires.

Nous croyons donc devoir les reproduire dans nos colonnes en engageant vivement nos sections à s'y conformer strictement, afin d'éviter toute surprise lors des prochains concours cantonaux ou fédéraux.

Règlement des courses obligatoires et tableau récapitulatif («Gymnaste vaudois», juin 1915)

On a, en effet, longuement discuté, à La Tour-de-Peilz, des pénalités à appliquer, au cantonal, aux sections n'ayant pas effectué leurs courses réglementaires. L'idée d'enlever un certain nombre de points aux sections fautives a été émise et très favorablement accueillie. Elle fera certainement son chemin. Il est bon qu'on le sache et que toutes nos sections prennent, sans retard, leurs dispositions pour achever leurs courses, **avant le 30 juin courant.**

Quelques rapports, acheminés ailleurs[1], ne nous étant parvenus que tardivement, le classement des sections publié dans notre dernier numéro a subi, de ce fait, quelques modifications.

Celles d'entre elles qui ont de nouvelles courses à leur actif connaîtront leur situation exacte en consultant, dans le tableau ci-contre, la colonne indiquant le numéro de la course.

Afin d'éviter toute confusion, prière de s'en tenir à ce chiffre pour la numérotation des prochains rapports.

Nous avons demandé, pour l'établissement de ce tableau, qu'on veuille bien nous donner les noms du *président* et du *moniteur*.

Six sections nous ont fourni ces indications, Bex, L'Abbaye, Lausanne-Commerçants, Montreux-Ancienne, Roche et St-Légier ; nous les en remercions. Nous avons fait de notre mieux pour trouver quand même ces renseignements, sans cependant parvenir à éviter certaines lacunes qu'on voudra bien nous pardonner.

Rappelons que les *rapports de courses doivent être adressés au Vice-président cantonal*, **H.-L. Bory, avenue de la Harpe, 10, Lausanne.**

Règlementation des courses.

1. Les sections de la Société fédérale de gymnastique ne peuvent prendre part aux fêtes fédérales qu'à condition d'avoir fait, durant la période triennale qui précède la fête, 3 courses de 25 km. chaque année, soit 9 courses. Le nombre des participants pour chaque course, doit représenter au moins 1/3 du nombre des membres actifs porté sur l'état fédéral. (Art. 20 du Régl. de fêtes.)

2. Les sections qui ne peuvent pas justifier avoir fait, chaque année, 3 courses valables, ne sont pas admises au concours de sections. Les courses non exécutées dans l'année ne peuvent être rattrapées l'année suivante. (Ce texte étant officiel, nous reproduisons tel quel ce mœlleux échantillon de français fédéral ! *Réd.*)

3. Les comités cantonaux, ainsi que le Comité technique fédéral, sont chargés du contrôle de ces courses.

4. Chaque comité cantonal désigne un contrôleur, auquel *les sections doivent adresser leurs rapports*, **dans les 8 jours au plus tard,** *après chaque course.*

5. Les rapports sont à consigner très exactement sur un formulaire ad-hoc. Le président de section et deux participants à la course attestent, par leur signature, l'exactitude du rapport. Le contrôleur cantonal fournit les formulaires.

6. Les rapports écrits ou signés au crayon ne sont pas admis. Ils doivent être expédiés comme lettre, sous pli fermé.

7. Seuls les membres effectifs ou co-gymnastes d'une section peuvent être comptés dans le nombre des participants indiqués par le rapport.

8. Une section ne peut porter au rapport qu'une seule course pour la même journée. Un intervalle de 5 jours est exigé entre deux courses. (Art. 20 du Régl. de fêtes.)

9. Des courses exécutées entièrement de nuit ne comptent pas.

10. Pour chaque 200 m. de différence d'altitude, du point le plus bas au point culminant de la course, le contrôleur ajoute un km.

11. On compte 5 km. pour une lieue de marche sur un parcours de montagne. Des courses en skis sont taxées au même titre que les courses ordinaires.

12. L'année de courses part du 1er juillet au 30 juin ; l'année de la fête le 31 mai.

13. Les sections entrées dans le giron fédéral après le 1er juillet ont à se conformer aux indications suivantes, jusqu'à la reprise d'une nouvelle période annuelle :

Entrée ayant eu lieu entre 1er juillet — 30 septembre : 3 courses ; entrée ayant eu lieu entre 1er octobre — 28 février : 2 courses ; entrée ayant eu lieu entre 1er mars — 30 juin : 1 course.

14. Les contrôleurs cantonaux doivent vérifier soigneusement les rapports, conformément au présent règlement, puis en faire la récapitulation sur le formulaire spécial créé à cet effet. Cette feuille de condensation, accompagnée des rapports des sections, doit être adressée, chaque année, avant le 10 juillet (l'année de la fête avant le 10 juin) au contrôleur central désigné par le Comité technique fédéral.

15. Les sections qui participent au concours de courses, doivent également envoyer au contrôleur cantonal, leurs rapports, à raison de 3 courses par année, si elles tiennent à conserver leur droit aux concours de sections des fêtes fédérales.

[1] En date du 2 *juin*, le président de la section de Baulmes adresse encore son rapport de course au « vice-président cantonal A. Hemmerli, Lausanne » ! C'est à croire qu'on ne lit pas ou qu'on ignore volontairement les communiqués officiels du *Gymnaste Vaudois* !...

Société Cantonale Vaudoise de Gymnastique

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COURSES OBLIGATOIRES EFFECTUÉES EN MAI 1915

Sections	Présidents	Moniteurs	Dates des courses	Buts	Km. parcourus	Heures de marche	Participants	Membres actifs	N° de la course
1. Lucens-Merc.	Bitterlin Ch.	Meyer Robert	2 mai	Villars - Ollon	29	6	23	26	1
2. Bex	Cherix Fd.	Hemmy Ch.	9 mai	Plateau de Vérossaz	27	6	9	12	1
3. Charbonnières	Rochat H.-A.	Barraud Ls	»	Dent de Vaulion	25	6	10	12	1
4. Chavornay	Malherbe Ch.	Reichler Aug.	»	Bussigny	25	5	22	24	3
5. Montreux-A.	Leu Robert	Terribilini G.	»	Les Avants	29	5	10	19	2
6. Morges	Moraz	Regamey J.	»	Aclens	28	5.30	24	38	1
7. Vevey-A.	Chaperon E.	Hegglin G.	»	Les Avants	29	5	32	52	2
8. Villeneuve	Meillaud C.	Gilliéron E.	»	Tour-de-Gourze	25	5.45	13	18	2
9. Granges-Marn.	(Illisible)	Pahud	13 mai	Villaz-St-Pierre	26	5.30	7	10	1
10. Montreux-H.	(Illisible)	?	»	Chalet Soladier	26	6.30	7	7	2
11. Orbe J.-P.	Langenbach	Zbinden Ed.	»	Cossonay	27	6	47	58	2
12. Yverdon-Anc.	Mabille Ch.	Jaton Henri	»	Baulmes	25	4.15	16	36	2
13. Aubonne	Bornand J.	?	16 mai	Sources du Toleure	26,5	5	14	16	1
14. Bex	Cherix Fd.	Hemmy Ch.	»	Champéry	38	8	8	12	2
15. Bursins-Gilly	Meylan Ch.	Meylan Ch.	»	St-Cergue	30	6	10	10	3
16. Charbonnières	Rochat H.-A.	Barraud Ls	»	Vallorbe	27	6	11	12	2
17. Cossonay	Vionnet	Stuber Ch.	»	Montagne de Châtel	40	10	20	20	2
18. Cully	?	?	»	Tour-de-Gourze	26,5	5.30	12	17	2
19. Gimel	Loriol	?	»	Marchairuz	26	6	4	12	3
20. La Sagne	Gonthier U.	Jaccard	»	Rances	28	7	10	15	4
21. Tour-de-Peilz	Brunner	Baudet	»	Les Avants	25	5.30	16	19	2
22. Moudon	Hänzer Eug.	Sueur Ch.	»	Yvonand	14	9	16	16	3
23. Oron	Jan J.	Ratabouille	»	St-Légier	40	6.45	19	19	2
24. St-Légier	Michaud A.	Hegglin G.	»	Tour-de-Gourze	25	5	14	15	2
25. Yverdon A.-G.	Rossier J.	Bory Ernest	»	Concise	25	5	35	65	1
26. Chailly - Laus.	Marchand E.	Nicola	23 mai	Forel (Lavaux)	25	5	13	23	2
27. Corcelles-Pay.	Mounoud R.	Monnoud	»	Estavayer	26	7	13	19	1
28. Ecublens	Masson E.	Schäublin Ch.	»	Tour-de-Gourze	25	6	22	23	3
29. Lausanne A.-G.	Lafond J.	Rochat P.	»	Châtel-St-Denis	29	6	72	?	2
30. Lausanne S.-C.	Herren R.	Weber Ls	»	Les Avants	28,5	6	5	6	3
31. Vevey J.-P.	Martin René	Bonnard A.	»	Les Pleiades	27	6	45	36	3
32. Echallens	Thévenaz J.	?	»	Froideville	25	5.45	7	10	1
33. Morges	Moraz	Regamey J.	»	Eloy	25	5	25	38	2
34. Bière	Gaggio Pierre	?	»	Le Brassus	37	8	5	13	2
35. Baulmes	Pahud Emile	?	30 mai	Ste-Croix	25	5	4	5	1
36. Bex	Cherix Fd.	Hemmy Ch.	»	La Larze	32	7	6	12	3
37. Bière	Gaggio Pierre	?	»	St-Prex	40,6	7.30	13	5	3
38. Grandson	Zwahlen	Sangrouber	»	Ste-Croix	28	6	14	21	1
39. L'Abbaye	Berney Jean	Aubert Marcel	»	Dent de Vaulion	27	5	6	13	1
40. Montreux-A.	Leu Robert	Terribilini G.	»	Aigle-Vérossaz	27	6	11	20	3
41. Payerne	Estermann	?	»	Cerniaz-Villarzel	30	6	15	16	1
42. Roche	Villiettaz	Trachsel Ls	»	Bouveret	29	5	18	14	1
43. Yverdon A.-G.	Rossier Jules	Bory Ernest	»	Ste-Croix	27	5	25	65	2
44. Le Sentier	Piguet Marius	?	»	Mont-Tendre	30	5.30	17	40	1
45. Yvonand	Guillet M.	Gauthey Rob.	»	Ste-Croix	39	7	5	7	2
46. Begnins	Rochaix	Gervais	»	Gimel	28	5.30	10	12	1

N.-B. — 1° Treize sections ont terminé leurs trois courses obligatoires : Bex, Bière, Bursins-Gilly-Vinzel, Chavornay, Ecublens, Gimel, La Sagne (4 courses), Lausanne Suisses-Commerçants, Leysin, Montreux-Ancienne, Moudon, Vevey J.-P. et Morges (6 juin).

2° Quatorze sections n'ont encore envoyé aucun rapport à ce jour : Avenches, Brassus, Chailly - Clarens, Corcelles-le-Jorat, Epesses, Glion, L'Auberson, La Chaux, Lausanne-Grütli, Le Pont, Mont - Rolle, Nyon, Rolle, Ste-Croix.

Lausanne, le 7 juin 1915.

Le contrôleur cantonal : H.-L. Bory.

Vevey-Ancienne, course obligatoire à Palézieux, 1911 *© Musée historique de Vevey*

Granges-Marnand, années 40

Montagny, course obligatoire au Mont-de-Baulmes, 1951

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Champions individuels

Jean Tschabold et ses médailles du Championnat du Monde (Bâle, 1950) et des Jeux Olympiques (Helsinki, 1952)

Michel Boillet et Ludovic Martin, vice-champions du Monde 2005

Quelques gymnastes vaudois se sont illustré au niveau international:

Armand Cherpillod (Ste-Croix) a obtenu plusieurs titres mondiaux en lutte, dans les années 1900.

Charles Courant (Montreux) a remporté deux médailles olympiques en lutte: argent en 1920, bronze en 1924.

Jean Tschabold (Lausanne-Bourgeoise), est le plus titré de nos gymnastes: champion du monde en 1950, médaillé d'argent aux J.O. de 1952 et de bronze au Championnat du monde 1954 (dans les trois cas au concours par équipes), il a obtenu deux diplômes olympiques individuels en 1952 (5e aux barres et 6e au reck).

Michel Boillet et Ludovic Martin (Ecublens) ont été médaillés d'argent au Championnat d'Europe 2004 et au Championnat du monde 2005, ainsi que de bronze au Championnat du monde 2007 (trampoline synchrone)

Armand Cherpillod, plusieurs fois champion du Monde de lutte

Champions suisses et membres de l'équipe suisse: gymnastique artistique masculine

Hermann Hänggi, Yverdon-Ancienne, vainqueur de la Fête fédérale de St-Gall, 1922

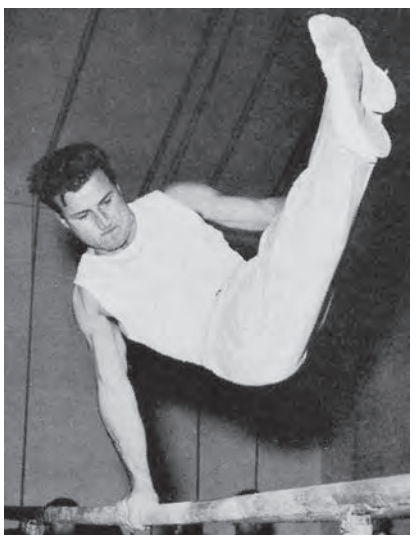

Roger Fehlbaum, Morges, membre de l'équipe nationale dans les années 50

ci-dessous, à g.:
Ernest Lengweiler, Lausanne-Bourgeoise, membre de l'équipe nationale dans les années 60
ci-dessous, à dr.:
Philippe Gaille, Lausanne-Bourgeoise, membre de l'équipe nationale dans les années 70, champion suisse 1978

Ci-dessous, de g. à dr.:
Gilbert et Claude Jossevel, Yverdon AG, membres de l'équipe nationale dans les années 60.

Yverdon AG, championne suisse par équipe en 1965 et 1966
derrière, au centre:
Jean-Claude Leuba et Claude Jossevel
devant, à g.:
Gilbert Jossevel
devant, à dr.:
Michel Froidevaux

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Champions individuels

Championnes / champions suisses et membres de l'équipe nationale

Gymnastique artistique féminine

Gabrielle Theintz, Lausanne-B., équipe suisse, années 60

Nicole Maye, Pully, équipe suisse, années 70

Nadia Dotti, Pully, équipe suisse, années 70

Nicoletta Dessena, Corsier, championne suisse 1986 et 1987

Ludovic Martin, Ecublens, champion suisse 2008, vainqueur de la Fête fédérale 2007, 9e aux J.O. de 2004

Alexandra Balz, Nyon, championne suisse 2001, vainqueur de la Fête fédérale 2001

à g.: Isabelle Camandona, Renens, championne suisse 1998

Annelore Collaud, Nyon, championne suisse 2002 et 2003

Aurélie Capt, Renens, équipe nationale, années 90

Ci-dessus à g.: Joannie Ecuyer, SFEP Bex, championne suisse et vainqueur de la Fête fédérale 2002

ci-dessus à dr: Mohana Rapin, SFEP Bex, championne suisse 2008

Tiphaine Decray, Lausanne-Bourgeoise, a également fait partie de l'équipe nationale

Gymnastique rythmique

Fanny Perret, Bex SFEP, équipe nationale

Trampoline

Nicolas Schori, Ecublens, fait également partie de l'actuelle équipe nationale de trampoline

à dr. : Michel Boillet, Cully puis Ecublens, champion suisse de 2004 à 2007

Didier Raffaeli, Ecublens, champion suisse synchrone 1996 et 1997

Aleksei Kovgar et Loïc Schir, Ecublens, équipe nationale actuelle

Athlétisme

Les seuls champions suisses répertoriés sont Pierre Thévenaz, de Vallorbe, sur 800 m en 1957, et le 4 x 400 m de Vallorbe en 1956.

Agrès Elle et lui

Cathy Renaud et Patrick Annen, Vevey JP, champions suisses 1993 et 1994

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Sociétés championnes suisses

Lausanne AG: cinq titres masculins en gymnastique entre 1980 et 1988

Montreux: championne suisse au sol en 1987

Morges: vainqueur de division à la Fête fédérale de 1984 et championne suisse au sol en 1988

Vevey JP: championne suisse aux agrès en 1993

Lausanne AG féminine: quatre titres en gymnastique et combiné, de 1992 à 1995

Lausanne-Bourgeoise féminine: championne suisse en gymnastique, 1992

SFEP Bex: championne suisse en gymnastique, en 1993, 2000 et 2001

St-Légier dames: championne suisse en 1989

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)

Sociétés championnes suisses

Oron JP: vainqueur de division aux Fêtes fédérales de 1991 et 1996

Forel-Lavaux: championne suisse aux anneaux en 1996

Jeunes gymnastes d'Aigle-Alliance: vainqueurs de la Coupe suisse de jeunesse aux agrès en 2000

SFEP Bex: cinq fois championne suisse jeunesse en aérobic de 2003 à 2007

Vevey JP: vainqueur de division jeunesse à la Fête fédérale de 2002, vainqueur de branche (agrès) à la Fête fédérale de 2007 et championne suisse jeunesse au sol en 2005 et 2006

Yverdon AG: vainqueur de division jeunesse à la Fête fédérale de 2007 et championne suisse jeunesse au sol et au saut en 2007

Les jeunes gymnastes d'Epalinges ont également été vainqueurs de division lors de la Fête fédérale de 1996

Actifs et actives de Pomy: champions suisses de la combinaison d'engins en 2007

© ACVG, septembre 2008. Droits réservés (www.acvg.ch)